

ORES Assets srl

RAPPORT FINANCIER 2015

Dénomination et forme

ORES Assets. Association intercommunale coopérative à responsabilité limitée.

Siège social

Avenue Jean Monnet 2, 1348 Louvain-la-Neuve.

Constitution

Constituée le 31 décembre 2013.

Statuts

Les statuts ont été publiés à l'annexe du Moniteur belge du 4 août 2015 sous le numéro 15112270.

Sommaire

I. ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE	p.4
II. COMPTES STATUTAIRES	p.8
Rapport de gestion	p.8
Comptes annuels	p.20
Bilan	p.20
Compte de résultats	p.22
Affectations et prélèvements	p.23
Annexes	p.24
Bilan social	p.40
Règles d'évaluation	p.44
Répartition bénéficiaire 2015	p.48
Rapport spécifique sur les prises de participation	p.52
Rapport des commissaires	p.53
Rapports des Commissaires-réviseurs sur les acomptes sur dividendes	p.53
Rapport des Commissaires-réviseurs à l'Assemblée générale	p.64
Annexe 1 point 1 – Liste des associés – mise à jour au 31 décembre 2015	p.67
III. COMPTES CONSOLIDÉS	p.72
Rapport de gestion consolidé	p.72
Comptes annuels consolidés	p.81
Bilan consolidé	p.81
Compte de résultats consolidé	p.83
Annexes aux comptes consolidés	p.85
Règles d'évaluation	p.102
Rapport des commissaires	p.107
Rapport du Commissaire-réviseur à l'Assemblée générale	p.107
IV. LISTE DES AJDUDICATAIRES	p.110



I. ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT
Cyprien DEVILERS

VICE-PRÉSIDENTS
François DESQUESNES
Danièle STAQUET

LES MANDATAIRES SONT
Cécile BARBEAUX
Jean-Luc BORREMANS
Pol BOUVIEZ
Claude BULTOT
Yves CAFFONETTE
Robert CAPPE
Benoît DE GHORAIN

SECRÉTAIRE
Francis GENNAUX

Jean-Claude DEBIEVE
Maurice DEHU
Nathalie DEMORTIER
Jean-Pierre DENIS
ELECTRABEL ¹
Philippe EVRARD
Latifa GAHOUCI

Alain GILLIS
Nicole GOISSE
Benoît LANGENDRIES
Stéphane LASSEAUX
Jean-Claude MEURENS
Vincent PALERMO
Guy SCHUSTER

Marc SIEUX
Heribert STOFFELS
Michel THIRY
Philippe VANBEVER ²
Florence VAN HOUT
Claudy WOLFF

¹ représentant effectif: Olivier DE RIEMAECKER
² démissionnaire dont la fin de mandat a été actée en janvier 2016 et remplacé par Alain JANSSENS

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

PRÉSIDENT
Cyprien DEVILERS

MEMBRES
Danièle STAQUET Claude BULTOT Alain GILLIS Stéphane LASSEAUX

SECRÉTAIRE
Francis GENNAUX

COMITÉS DE SECTEUR

ORES BRABANT WALLON

PRÉSIDENT
Gérard COURONNE

VICE-PRÉSIDENT
André GYRE

VICE-PRÉSIDENT
Jean-Marc ZOCATELLO

LES MANDATAIRES SONT
Daniel BURNOTTE
Nathalie DEMORTIER
Pascal DISPA

Christian FAYT
Alain GILLIS
René HAGNOUL

Valéry KALUT
Laurent MASSON
Vincent SCOURNEAU

SECRÉTAIRE
Stéphanie RAUSS

ORES HAINAUT ÉLECTRICITÉ

PRÉSIDENT
Jean-Luc BORREMANS

VICE-PRÉSIDENT
Maxime SEMPO

VICE-PRÉSIDENT
Jean-Pierre LEPINE

LES MANDATAIRES SONT
Véronique DAMEE
Benoît DE GHORAIN
François DEVILLERS

Guy FLAMENT
Nathalie MAGHE
Bruno ROSSI

Danièle STAQUET
Sylvain UYSTPRUYST
Bernard VAN DYCK

Michaël VAN HOOLAND
Jean-Philippe VANDAMME
Pierre VECHE

OBSERVATEURS
Olivier BONTEMS

Katherine CHEVALIER

Caroline DECAMPS

Tim KAIRET

SECRÉTAIRE
Alain GOUTIÈRE

SECRÉTAIRE IPFH
Raphaël DURANT

ORES HAINAUT GAZ

PRÉSIDENT
Pol BOUVIEZ

VICE-PRÉSIDENT
Léon CASAERT

VICE-PRÉSIDENT
Fabienne DEVILERS

LES MANDATAIRES SONT
Marc BOITTE
Karine COSYNS
Frédéric DE BON

Jean-Pierre DELPLANQUE
Léon-Henri DOEM
Laurent DOUCY

Jean GODIN
Philippe HEMBISE
Dominique JADOT

Olivier MATHIEU
Daniel PREAUX
Marc VERSLYPE

SECRÉTAIRE
Alain GOUTIÈRE

SECRÉTAIRE IPFH
Raphaël DURANT

COMITÉS DE SECTEUR (suite)

ORES EST

PRÉSIDENT Heribert STOFFELS	VICE-PRÉSIDENT Otto AUDENAERD	VICE-PRÉSIDENT Christoph HEEREN
LES MANDATAIRES SONT Arthur GENTEN Joseph MARAITE	Norbert MERTES Jean OHN	Thierry WIMMER
OBSERVATEURS Laurent CRASSON	Erwin FRANZEN	Ersel KAYNAK Christian KRINGS
SECRÉTAIRE Stéphanie RAUSS		

ORES LUXEMBOURG

PRÉSIDENT Guy SCHUSTER	VICE-PRÉSIDENT Roger KIRSCH	VICE-PRÉSIDENT Christoph MOUZON
LES MANDATAIRES SONT André BALON Olivier BARTHELEMY Marcelle CHARLIER-GUILLAUME	Jean-François COLLIN Jean-Marc DEVILLET Olivier DULON	Claude PAUL Charles RACOT Dominique ROISEUX
OBSERVATEURS Jean-François GERKENS	Michel THIRY	
SECRÉTAIRE Alain GOUTIÈRE		

ORES MOUSCRON

PRÉSIDENT Marc SIEUX	VICE-PRÉSIDENTE Marianne DELPORTE	
LES MANDATAIRES SONT Marc D'HAENE Michel FRANCEUS	Christian LECLERCQ Éric MAHIEU	Philippe VERZELE Ruddy VYNCKE
OBSERVATEURS Philippe ANNECOUR	Guy BRUTSAERT	Marc CASTEL
SECRÉTAIRE Stéphanie RAUSS		

ORES NAMUR

PRÉSIDENT Stéphane LASSEAUX	VICE-PRÉSIDENT Claude BULTOT	VICE-PRÉSIDENT André CHABOTAUX
LES MANDATAIRES SONT Tanguy AUSPERT Cécile BARBEAUX Robert CAPPE	Roger DEWART Julien GRANDJEAN	Gwenaëlle GROVONIUS ³ Jean-Claude NIHOUL Valère TOUSSAINT Christophe TUMERELLE
OBSERVATEUR Renaud DEGUELDRE	SECRÉTAIRE Stéphanie RAUSS	

ORES VERVIERS

PRÉSIDENTE Marie-Christine PIRONNET	VICE-PRÉSIDENT Hasan AYDIN	VICE-PRÉSIDENT Didier D'OUTREMONT
LES MANDATAIRES SONT Jean-Pol DELLICOUR André GOFFIN	Éric MESTREZ Bernard PIRON	Jean-Pierre VAN DE WAUWER
OBSERVATEURS Philippe KRIESCHER	Gérard LAVAL	Michel LEGROS Jean-Claude MEURENS
SECRÉTAIRE Alain GOUTIÈRE		

³ (démissionnaire avec prise d'effet au 31/12/2015)





II. COMPTES STATUTAIRES

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015.

Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société

A. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Depuis le 31 décembre 2013, ORES Assets scrl est officiellement le gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) des 197 communes jusqu'alors associées au sein des huit anciennes intercommunales mixtes wallonnes gestionnaires des réseaux de distribution qu'étaient Ideg, IEH, IGH, Interlux, Intermosane (secteur 2), Interest, Sedilec et Simogel.

ORES Assets évolue dans un cadre particulier: cette société est en effet une intercommunale qui a pris la forme d'une scrl et a été désignée gestionnaire de réseaux de distribution. La gestion des réseaux de distribution est une activité régulée, à laquelle un monopole est octroyé pour une période donnée. Un cadre réglementaire, composé de lois, décrets, arrêtés et décisions des régulateurs, encadre l'activité régulée d'ORES Assets. Ainsi, les tarifs facturés par notre intercommunale pour l'utilisation de son réseau ou pour diverses prestations réalisées à la demande des clients utilisateurs du réseau doivent être préalablement approuvés par le régulateur et l'application de ces tarifs est

contrôlée a posteriori par celui-ci. Les principes et modalités de détermination et de contrôle des tarifs sont prévus dans le cadre réglementaire. Il précise ainsi notamment les coûts pouvant être répercutés dans les tarifs et leur classification, instaure un système de type « cost plus » dans lequel la rémunération des capitaux investis octroyée aux associés d'ORES Assets est déterminée, fixe les taux d'amortissement, définit les soldes réglementaires et leur affectation, etc.

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est la rémunération équitable qui rémunère le capital moyen investi dans les réseaux de distribution (REMCI). Celle-ci est établie en multipliant la valeur de l'actif régulé du gestionnaire de réseau (« Regulated Asset Base » ou RAB) par les pourcentages de rendement déterminés par le régulateur dans sa méthodologie tarifaire.

La méthodologie tarifaire adoptée par la CWaPE (ci-après « la méthodologie tarifaire CWaPE ») constitue le principal texte du cadre réglementaire tarifaire.

MARGE ÉQUITABLE

Dans le cadre de cette méthodologie tarifaire CWaPE, une distinction a été faite entre:

- la marge équitable primaire qui est fixée chaque année en appliquant le pourcentage de rendement « primaire » sur la valeur moyenne de l'actif régulé « primaire »;
- la marge équitable secondaire qui est fixée chaque année en appliquant le pourcentage de rendement « secondaire » sur la valeur moyenne de l'actif régulé « secondaire ».

La marge équitable totale est la somme de la marge équitable « primaire » et de la marge équitable « secondaire ».

Pour chaque année de la période réglementaire transitoire 2015-2016, le gestionnaire de réseau de distribution calcule également la valeur de la marge équitable selon les règles et paramètres repris aux articles 3 à 8 de l'Arrêté Royal du 2 septembre 2008 (ci-après « la marge équitable AR 2008 »), à savoir la méthodologie de détermination de la REMCI applicable de 2008 à 2014.

La marge équitable retenue pour la détermination des tarifs est la valeur maximale entre d'une part, la somme des marges équitables primaire et secondaire et d'autre part, la « marge équitable AR 2008 ».

ACTIF RÉGULÉ: PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Dans le cadre la méthodologie tarifaire CWaPE, une distinction a été faite entre:

- les actifs régulés acquis avant le 1^{er} janvier 2014, qui sont repris dans l'actif régulé « primaire »;
- les actifs régulés acquis après le 1^{er} janvier 2014, qui sont repris dans l'actif régulé « secondaire ».

En outre, la CWaPE a autorisé les GRD à reprendre dans l'actif régulé secondaire les logiciels informatiques.

Au contraire de la méthodologie tarifaire au cours de la période 2009-2012 (prolongée par la CREG jusque fin 2014), la RAB prise en compte pour le calcul de la rémunération des capitaux investis ne tient plus compte du besoin en fond de roulement net.

POURCENTAGE DE RENDEMENT: PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Le pourcentage de rendement « primaire » est appliqué à la valeur moyenne de la valeur de l'actif régulé primaire.

Le pourcentage de rendement « secondaire » est appliqué à la valeur moyenne de la valeur de l'actif régulé secondaire.

La formule applicable pour le calcul du pourcentage de rendement primaire et secondaire se présente comme suit:

- si $S = 33\%$ ou $S < 33\%$, le pourcentage de rendement est:

(a) $33\% \times (1 + \alpha) \times (\text{intérêt OLO } n + (R_p \times \text{'bêta'}))$;

- si $S > 33\%$, le pourcentage de rendement est la somme de:

(a) $33\% \times (1 + \alpha) \times (\text{intérêt OLO } n + (R_p \times \text{'bêta'}))$

et (b) $(S - 33\%) \times (\text{intérêt OLO } n + 70 \text{ bp})$

avec: **S**taux primaire = rapport entre la valeur moyenne des fonds propres de l'année 2013 et la valeur moyenne de l'actif régulé de l'année 2013, plafonné à 100%;

Staux secondaire = rapport entre la valeur moyenne des fonds propres de l'année concernée et la valeur moyenne de l'actif régulé primaire + secondaire de l'année concernée, plafonné à 100%;

Alpha = le facteur d'illiquidité dont la valeur est fixée à 0,2 pour la période réglementaire 2015-2016;

OLO n = taux de rendement moyen réel sur les obligations linéaires de l'État belge à 10 ans:

- émises au cours de l'année concernée pour déterminer le taux de rendement secondaire
- émises au cours de l'exercice 2013 pour déterminer le taux de rendement primaire

R_p = prime de risque de marché = 3,50%;

Bêta = 0,65 pour l'électricité et 0,85 pour le gaz (tant que les gestionnaires du réseau de distribution ne sont pas cotés en Bourse);

Pour les fonds propres jusqu'au taux de référence (a):

Le taux de rémunération défini par le régulateur pour l'année « n » est égal à la somme du taux sans risque (taux moyen des obligations linéaires belges à 10 ans) et de la prime de risque pondérée par le facteur Bêta. En outre, un facteur d'illiquidité de 1,2 est appliqué à la rémunération des fonds propres. À noter que le régulateur recommande un ratio dit de solvabilité (fonds propres moyens / actif régulé moyen) égal à 33%; ce ratio est appliqué sur la valeur moyenne de l'actif régulé d'ORES Assets pour déterminer les fonds propres de référence de celui-ci.

Pour les fonds propres au-delà du taux de référence (b):

Si les fonds propres dépassent les fonds propres de référence, à savoir 33% de l'actif régulé, le surplus est rémunéré à un taux réduit calculé sur base de la formule (OLO_n + 70 points de base).

Pour la période réglementaire 2015-2016, une majoration de 100 points de base est ajoutée à la valeur du pourcentage de rendement secondaire.



COÛTS

En ce qui concerne les coûts, il y a lieu de distinguer les coûts non contrôlables des coûts contrôlables.

Les coûts non contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets n'exerce pas de contrôle direct; ils font partie intégrante des coûts pris en compte pour l'élaboration des tarifs.

Les coûts contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets exerce un contrôle direct.

Les soldes relatifs aux coûts non contrôlables mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes de transit réels et prévisionnels constituent soit une créance (actif régulateur ou déficit constaté), soit une dette (passif régulateur ou excédent constaté) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan d'ORES Assets.

La différence annuelle entre les coûts contrôlables réels et les coûts contrôlables estimés fait partie du résultat comptable d'ORES Assets. Elle est intégralement restituée aux associés si les coûts contrôlables réels sont inférieurs aux coûts contrôlables estimés (bonus); elle est totalement à charge de ceux-ci dans le cas inverse (malus).

TARIFS

Les tarifs sont fixés sur base de valeurs prévisionnelles de l'ensemble des coûts. La CWaPE a approuvé le 5 février 2015 les propositions tarifaires adaptées déposées par le gestionnaire de réseau pour la période 2015-2016 et les tarifs sont entrés en vigueur le 1^{er} mars de la même année.

Depuis cette date, le gestionnaire de réseau a introduit des propositions de modifications des tarifs périodiques pour tenir compte de nouvelles surcharges du GRT (propositions validées par la CWaPE le 26 février 2015), de la soumission à l'impôt des

sociétés (propositions validées par la CWaPE le 21 mai 2015) et des nouveaux tarifs 2016-2019 du GRT (propositions validées par la CWaPE le 14 janvier 2016). Ces propositions, approuvées par la CWaPE, sont en vigueur, en ce qui concerne les surcharges GRT depuis le 1^{er} mars 2015, en ce qui concerne l'impôt des sociétés depuis le 1^{er} juin 2015 et en ce qui concerne les nouveaux tarifs 2016-2019 du GRT le 1^{er} février 2016.

SOLDES RÉGULATOIRES

En ce qui concerne l'affectation des soldes régulateurs 2008 et 2009, ainsi que la hauteur et l'affectation des soldes régulateurs 2010 à 2013, la CWaPE a autorisé que 10% du cumul de ces soldes (par secteur et par énergie) soient répercutés sous forme d'acompte dans les tarifs 2015 et 2016 afin d'initier l'apurement de ce solde régulateur cumulé. La CWaPE souhaite apurer intégralement le solde régulateur cumulé 2008-2014 résiduel sur la période régulatoire 2018-2022. Pour ce faire, le régulateur devrait approuver les soldes et les affecter dans le courant du premier trimestre 2017.

Comme évoqué lors de la constitution d'ORES Assets et comme cela a été prévu dans ses statuts, un neuvième secteur dit « commun » a été mis en place en 2014. Destiné à héberger l'ensemble des développements partagés précédemment par les 8 GRD, il regroupe les actifs détenus en copropriété de ces GRD fusionnés.

Tout comme cela a été le cas en 2014, une recapitalisation a été réalisée par les associés fin 2015.

Il importe en outre de relever que l'année 2015 est le premier exercice pour lequel ORES Assets est assujettie à l'impôt des sociétés et non plus à l'impôt des personnes morales. En effet, suite au vote de la loi-programme le 19 décembre 2014 par le Parlement fédéral, notre intercommunale est assujettie à l'impôt des sociétés (à partir de l'exercice d'imposition 2016, revenus 2015).

B. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

	(montants en k€)	
ÉVOLUTION DES RÉSULTATS	31/12/2015	31/12/2014
Ventes et prestations	1.091.379,92	1.021.554,37
Coût des ventes et prestations	- 890.256,52	- 877.215,35
Bénéfice d'exploitation	201.123,40	144.339,02
Produits financiers	1.079,32	103,89
Charges financières	- 66.864,71	- 66.040,52
Bénéfice de l'exercice avant impôts	135.338,01	78.402,39
Impôts sur le résultat	- 49.209,20	- 944,34
Bénéfice de l'exercice à affecter	86.128,82	77.458,05
Dotations aux réserves disponibles	- 15.012,77	- 17.374,82
BÉNÉFICE À DISTRIBUER	71.116,05	60.083,23

PAR ACTIVITÉ

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS	31/12/2015	31/12/2014
Gestion des réseaux électricité	44.683,26	41.598,39
Gestion des réseaux gaz	25.912,45	17.639,31
Autres activités	520,34	845,53

PAR SECTEUR

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS	31/12/2015	31/12/2014
ORES Namur	10.658,94	10.000,83
ORES Hainaut Electricité	15.007,07	14.670,46
ORES Hainaut Gaz	16.092,75	10.655,39
ORES Est	2.625,73	2.610,47
ORES Luxembourg	9.506,22	8.279,36
ORES Verviers / Fourons	3.454,00	1.969,77
ORES Brabant wallon	10.756,36	10.002,09
ORES Mouscron	1.909,77	1.599,06
ORES Commun	1.105,20	295,80

1. RÉSULTATS ANALYTIQUES

a) Remarque générale concernant les résultats des activités « Gestion réseaux » pour l'exercice 2015

La REMCI de l'ensemble des secteurs d'ORES Assets (hors secteur « Fourons ») s'élève, en 2015, à :

- Électricité : 55.747 k€ c/ 46.286 k€ en 2014 soit + 20%
- Gaz : 28.183 k€ c/ 23.649 k€ en 2014 soit + 19%

La hausse de la REMCI en électricité et en gaz est due principalement à la nouvelle méthode de calcul de celle-ci faisant appel pour la REMCI primaire au taux OLO 10 ans moyen de l'année 2013 soit 2,43%.

Tous secteurs confondus (hors secteur « Fourons »), les écarts sur coûts contrôlables 2015 (bonus (+) / malus (-)) sont les suivants :

- Électricité : - 282 k€
- Gaz : 1.770 k€

Des actifs réglementaires (hors secteur « Fourons ») ont été comptabilisés en 2015. Ils s'élèvent à :

- Électricité : 38.620 k€
- Gaz : 7.880 k€

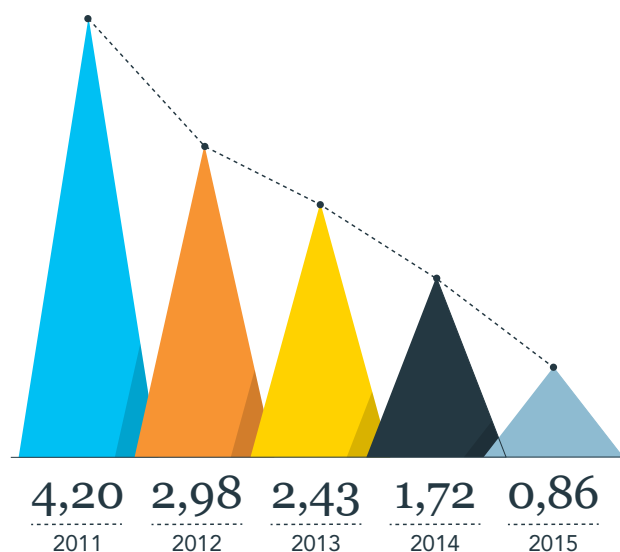
En 2015, nous avons récupéré auprès du marché / restitué au marché un acompte de 10% des actifs / passifs réglementaires cumulés de 2008 à 2013 ; ce sera également le cas en 2016.

b) Électricité (tous secteurs confondus)

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (55.655 k€ c/ 49.357 k€) est constitué :

- De produits (863.657 k€ c/ 802.000 k€) tels que :
 - o Les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 828.449 k€ en 2015 contre 794.882 k€ en 2014 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée)
 - o Les actifs/passifs réglementaires :
 - en 2015 : 35.208 k€ (AR) (déduction faite de l'acompte récupéré en 2015 de 10% des actifs réglementaires de 2008 à 2013)
 - en 2014 : 7.118 k€ (AR)
- De frais d'exploitation (808.002 k€ c/ 752.643 k€) en hausse de 55.358 k€ par rapport à l'exercice 2014. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 156.927 k€ en augmentation de 5.178 k€ et de coûts non contrôlables d'un montant de 651.074 k€ en hausse de 50.180 k€.

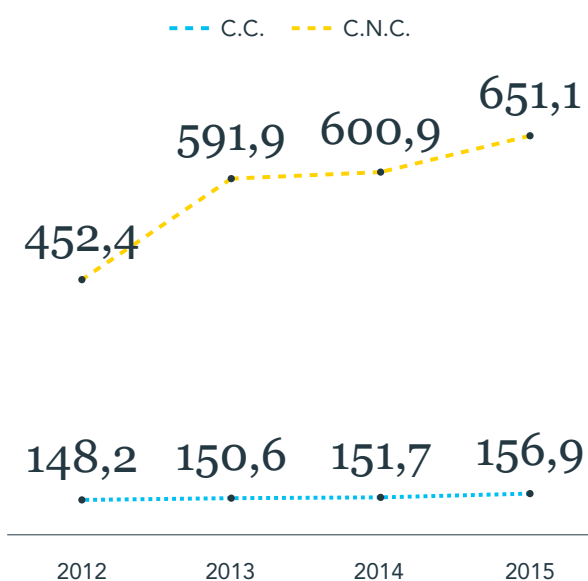
TAUX OLO 10 ANS MOYEN (EN %)



Le cumul des actifs et passifs réglementaires tous secteurs confondus (hors secteur « Fourons ») des exercices 2008 à 2015 s'élève à 137.130 k€ et se décompose comme suit :

- Électricité : 78.202 k€
- Gaz : 58.928 k€

ÉVOLUTION DES COÛTS ÉLECTRICITÉ (EN M€)



Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

La hausse des coûts contrôlables s'explique comme suit :

- Certains coûts considérés jusque fin 2014 comme des coûts non contrôlables sont à partir de l'année 2015 considérés comme des coûts contrôlables ; c'est le cas de l'amortissement du surpris avec comme impact une hausse des coûts contrôlables de 2.597 k€
- Provision pour couverture des risques applicatifs associés à la transition vers de nouveaux systèmes informatiques nécessaires aux processus de marchés et à leurs évolutions : impact à la hausse sur les coûts contrôlables de 3.819 k€

Pour ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- L'amortissement (20% / an) du surpris payé en 2009 dans le cadre du rachat des parts Netwal à Electrabel et activé en 2014 soit -1.188 k€ (voir commentaire de l'évolution des coûts contrôlables ci-dessus)
- L'utilisation du réseau de transport (redevance Elia) en hausse de 12.871 k€ soit 3,9% (hausse des tarifs Elia et nouvelle surcharge « Réserves stratégiques » dont coût de 5.477 k€)
- Le coût des OSP (obligation de service public) en baisse de 1.356 k€ soit -2,6%
- La redevance de voirie électricité en diminution de 1.345 k€, soit -4,9% par rapport à 2014

- Le coût de la compensation des pertes, en hausse en 2015 de 3.037 k€ soit + 9% (effet quantités)
- L'ajustement des provisions pour risques et charges : en 2015, la clôture de plusieurs dossiers a entraîné une reprise de provision de 346 k€ mais en 2014, la reprise de provision s'était élevée à 1.818 k€
- Les charges de pension non capitalisées en baisse de 1.865 k€
- Les impôts en hausse de 40.390 k€ : ORES Assets est assujettie depuis le 01/01/2015 à l'impôt des sociétés.

Le résultat de l'activité « autres » s'élève à 456 k€ contre 753 k€ en 2014.

Le résultat total 2015 s'élève à 56.111 k€ contre 50.110 k€ en 2014, soit une augmentation de 6.001 k€ (+ 12%).

Dans le cadre de l'affectation des résultats, une dotation aux réserves disponibles a été réalisée pour un montant de 10.972 k€ et ce dans le respect de la politique de distribution de dividendes mise en place en ORES Assets. En 2014, la dotation aux réserves disponibles s'était élevée à 7.759 k€.

Les dividendes 2015 revenant aux associés s'élèvent à :

- Secteur public : 35.970 k€ c/ 33.422 k€ en 2014
- Electrabel : 9.168 k€ c/ 8.929 k€ en 2014



c) Gaz (tous secteurs confondus)

Le résultat de l'activité «Gestion réseaux» (29.954k€ c/ 27.255k€) est constitué :

- De produits (176.720k€ c/ 170.639k€) tels que :
 - o Les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 171.954k€ en 2015 contre 147.621k€ en 2014 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée). Les quantités transportées et facturées sont en hausse de 5%. Signalons à ce sujet la hausse de 15,5% des degrés-jours en 2015 par rapport à 2014, mais par rapport à une année dite normale (moyenne 30 ans de 1981 à 2010) l'année 2015 reste inférieure de 10,6%. En clair, les températures ont été, en 2015, plus froides que celles enregistrées en 2014
 - o Les actifs / passifs réglementaires :
 - en 2015 : 4.766k€ (AR)
 - en 2014 : 23.019k€ (AR)

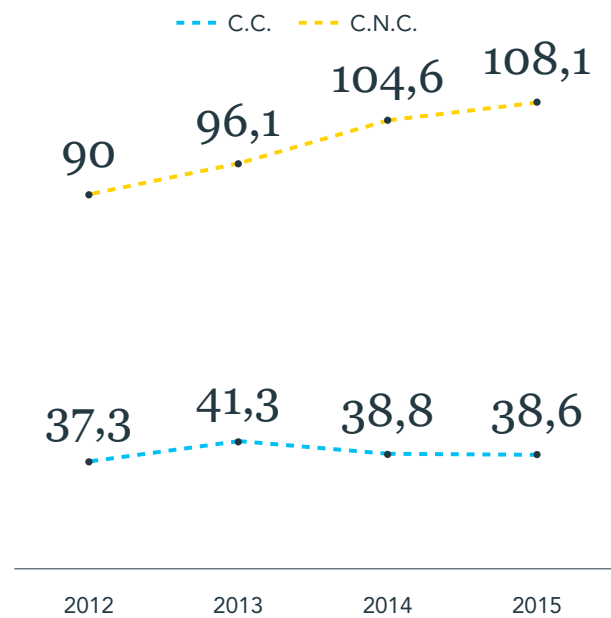
- De frais d'exploitation (146.766k€ c/ 143.384k€) en hausse de 3.382k€ soit 2,4% par rapport à l'exercice 2014. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 38.626k€ en diminution de 201k€ (- 0,5%) et de coûts non contrôlables d'un montant de 108.141k€ en hausse de 3.584k€ soit 3,4%

Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure, ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

En ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- L'amortissement (20% / an) du surpris payé en 2009 dans le cadre du rachat des parts Netwal à Electrabel et activé en 2014 soit - 597k€ (voir commentaire de l'évolution des coûts contrôlables ci-dessus)
- Le coût des OSP en hausse de 538k€ soit 2,5%
- La redevance de voirie gaz en baisse de 3.571k€
- Les impôts en hausse de 7.760k€ : ORES Assets est assujettie depuis le 01/01/2015 à l'impôt des sociétés
- L'ajustement des provisions pour risques et charges : en 2015, clôture de plusieurs dossiers ce qui a eu un impact positif de 580k€ par rapport à 2014

ÉVOLUTION DES COÛTS GAZ (EN M€)



Le résultat de l'activité «autres» s'élève à 65k€ contre 93k€ en 2014.

Le résultat total 2015 s'élève à 30.018k€ contre 27.348k€ en 2014, soit une hausse de 2.670k€.

Dans le cadre de l'affectation des résultats, une dotation aux réserves disponibles a été réalisée pour un montant de 4.041k€ et ce dans le respect de la politique de distribution de dividendes mise en place en ORES Assets. En 2014, la dotation aux réserves disponibles s'était élevée à 9.616k€.

Les dividendes 2015 revenant aux associés s'élèvent à :

- Secteur public : 20.274k€ c/ 14.046k€ en 2014
- Electrabel : 5.703k€ c/ 3.686k€ en 2014

2. ÉVOLUTIONS BILANTAIRES

Au 31 décembre 2015, le total bilantaire s'élève à 3.840.154k€ contre 3.704.225k€ au 31 décembre 2014.

a) Actif

Les immobilisations incorporelles sont en augmentation de 5.628k€.

Les immobilisations corporelles augmentent de 106.777k€ du fait des investissements de l'exercice de 241.553k€, compensés par les amortissements pratiqués pour 104.595k€, les mises «hors service» d'installations d'un montant de 9.806k€ ainsi que «l'amortissement» de la plus-value RAB de 20.375k€.

En ce qui concerne la différence entre la RAB (Regulated Asset Base) initiale et la valeur comptable des immobilisations corporelles, ORES Assets l'a comptabilisée, en raison de la nature spécifique de cette différence, dans une rubrique séparée des immobilisations corporelles et l'amortit à raison de 2% l'an, conformément à la méthodologie de la CWAPE pour la période 2015 - 2016.

À ce sujet, nous renvoyons le lecteur aux commentaires figurant dans les règles d'évaluation.

En ce qui concerne les immobilisations financières, ORES Assets détient 2.452 parts d'ORES scrl, 7 parts de Laborelec et 2.400 parts d'Igretec.

Les stocks et commandes en cours d'exécution sont composés des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes.

Les créances commerciales s'élèvent à 154.032k€, soit une augmentation de 30.072k€ par rapport au 31 décembre 2014. Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et «fournisseur X».

En 2015, de nombreuses créances irrécupérables ont été passées en irrécouvrable ; les réductions de valeur constituées pour ces créances ont été utilisées.

La rubrique «autres créances» comprend notamment les créances relatives aux dégâts aux réseaux occasionnés par des tiers.

Les comptes de régularisation comprennent notamment le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 70.660k€, la redevance de voirie gaz de 15.785k€, les actifs réglementaires pour 177.290k€ ainsi que la RTNR (redevance transit non relevée).

b) Passif

Le capital s'élève au 31/12/2015 à 793.170k€.

- Parts A : 427.196k€
- Parts R : 365.974k€

Le capital a augmenté de 5.850k€ suite à la recapitalisation survenue fin 2015 pour financer les investissements de l'exercice. Une partie de cette augmentation de capital a été financée par les associés publics par la conversion de parts R.

La réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 583.705k€ représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 20.375k€ suite à l'amortissement de la plus-value pratiqué au taux de 2% l'an.

Les réserves augmentent de 35.388k€, suite :

- Au transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation pour un montant de 20.375k€ (à partir de la rubrique «Plus-value de réévaluation»)
- À la dotation, dans le cadre de l'affectation des résultats, aux réserves disponibles pour un montant de 15.013k€

Les provisions pour risques et charges passent de 14.731k€ à 18.003k€ en 2015, soit une hausse de 3.272k€.

Les dettes à plus d'un an de 1.735.648k€ sont en hausse de 80.057k€. Elles représentent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit (999.179k€), les garanties déposées par les sociétés de lotissement à rembourser ultérieurement ainsi que les fonds mis à disposition d'ORES Assets scrl par ORES scrl (734.768k€).

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année sont constituées par le capital des emprunts Belfius, ING, CBC et BNP Paribas (109.108k€) à rembourser en 2016.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales.

Les acomptes reçus sur commande (22.423k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous «fournisseur X» (OSP) ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Le solde TVA à payer (3.064,4k€) ainsi que le précompte mobilier à verser sur les dividendes (4.703k€) constituent l'essentiel des dettes fiscales.

La rubrique autres dettes (62.618k€) comprend principalement le solde des dividendes bruts de l'exercice 2015 à payer aux associés après l'Assemblée générale ordinaire (24.349k€), ainsi que le solde du compte courant avec ORES scrl (36.590k€).

Les comptes de régularisation du passif (48.432k€) sont principalement constitués des soldes réglementaires (38.220k€).

Louvain-la-Neuve, le 27 avril 2016

3. REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

a) Description des mesures prises face aux risques et incertitudes auxquels ORES est confrontée.

Les paragraphes qui suivent décrivent les mesures prises pour remédier aux risques et incertitudes connus auxquels le groupe économique ORES est confronté. Certains risques non identifiés dans cette liste pourraient exister ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Il faut noter aussi que les risques ne sont pas présentés ci-après par ordre d'importance.

RISQUES ET INCERTITUDES RÉGULATOIRES ET RÉGLEMENTAIRES

Un cadre réglementaire définit les activités d'ORES. Tout changement apporté par le législateur ou le régulateur peut impacter l'entreprise de manière plus ou moins importante. Depuis le 1^{er} juillet 2014, la compétence tarifaire de la distribution d'électricité et de gaz est régionalisée et la CWaPE est désormais le seul régulateur compétent pour cette activité sur le territoire des communes wallonnes. Cela renforce la cohérence entre les politiques et leur financement au travers des tarifs. Une méthodologie tarifaire et de nouveaux tarifs ont été approuvés par le régulateur pour les exercices 2015 et 2016. Ils s'inscrivent dans la continuité du cadre applicable aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) depuis 2009. Pour l'exercice 2017, la CWaPE a maintenu une continuité avec la période réglementaire transitoire 2015-2016 en approuvant une méthodologie basée sur les mêmes principes. ORES doit veiller à son efficacité opérationnelle et à la maîtrise de ses coûts afin de s'inscrire dans les enveloppes budgétaires approuvées par le régulateur et ce, en tenant compte des nouveaux besoins en ressources liés à l'indispensable adaptation de ses réseaux face à la transition énergétique.

La compétence de statuer sur les soldes réglementaires a également été confiée par décret à la CWaPE. Les méthodologies tarifaires 2015-2016 et 2017 entraînent une répercussion d'un pourcentage des soldes réglementaires au travers des tarifs (10% des soldes résultant de la période 2008-2013 en 2015-2016 et 20% des soldes de la période 2008-2014 en 2017).

La CWaPE a prévu de modifier la méthodologie tarifaire applicable pour la période réglementaire 2018-2022. ORES s'inscrit dans cette démarche, notamment en vue de permettre l'adaptation de la méthode tarifaire aux contraintes et à la structure de coûts des GRD, et d'assurer la pérennité de ses activités dans une perspective de long terme. Bien que la modification de la méthodologie tarifaire puisse avoir un impact sur la rentabilité d'ORES, l'obligation pour le régulateur et le législateur de tenir compte des principes des directives européennes du troisième paquet énergie limite ce risque.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon adopte au début de chaque législature une déclaration de politique régionale dont un chapitre est consacré à l'énergie et qui fixe les grandes lignes de la politique énergétique. ORES adopte une attitude proactive face aux modifications qui en découlent, tout comme pour l'ensemble des autres modifications légales et réglementaires pouvant avoir des effets sur son activité. Cela s'inscrit

dans sa volonté d'agir comme facilitateur de marché(s) et de se positionner comme le partenaire légitime et reconnu, l'interlocuteur privilégié des autorités publiques en matière de politique énergétique.

RISQUES OPÉRATIONNELS

RISQUES LIÉS À LA DÉGRADATION DES RÉSEAUX

ORES gère les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel avec un objectif : garantir leur fiabilité et la continuité de l'alimentation des clients en énergie. Cependant, les phénomènes naturels et des dégradations volontaires ou involontaires par des tiers peuvent entraîner des incidents et des dommages sur ces réseaux. Des polices d'assurance visent à couvrir les conséquences financières de ces événements.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

L'évolution rapide du nombre d'installations de production décentralisée d'électricité crée des incertitudes sur les spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain. L'un des grands défis technologiques auxquels ORES est confrontée réside dans « l'intelligence » à intégrer aux réseaux, compte tenu notamment des volumes d'informations à traiter et à véhiculer. Dans cette perspective, une redéfinition des outils de gestion des réseaux, ainsi que de la stratégie de télécommunication qui y est liée, est en cours. Smart metering, smart grids, participation active du client tantôt consommateur, tantôt producteur, pilotage du portefeuille... sont autant de lignes d'actions sur lesquelles l'entreprise travaille dans une optique d'optimisation, en testant différents concepts via des expériences-pilotes et à travers des projets concrets. Les prototypes permettent de vérifier les performances technologiques d'équipements hier accessoires à l'activité principale, et qui demain seront au centre du métier de GRD.

RISQUE DE BLACK-OUT ET DE PÉNURIE

Par ailleurs, le caractère intermittent et aléatoire des productions électriques d'origine renouvelable contribue aussi à modifier l'équilibre historique du système électrique. Le développement des moyens de production verte challenge la production classique et peut conduire à des variations importantes des flux d'électricité sur les réseaux, tant de transport que de distribution. Cela accroît les risques de perturbations avec, in fine, un éventuel black-out, c'est-à-dire un effondrement total du réseau. Autre risque lié la non-disponibilité de certaines centrales « classiques » : celui de la pénurie, c'est-à-dire un manque de capacité prévisible lié à un déséquilibre entre production et consommation. Pour garantir, voire rétablir cet équilibre, les autorités fédérales et le gestionnaire du réseau de transport (GRT) Elia ont établi une série d'actions et de mesures, auxquelles ORES a également apporté sa contribution. L'entreprise a évalué l'impact d'un éventuel délestage décidé par les autorités sur l'alimentation électrique des clients qualifiés de prioritaires par ces mêmes autorités ; elle a mis en place des outils d'information de la clientèle éventuellement concernée par un délestage, réalisé des exercices de gestion de crise et mis à jour les procédures ad hoc.

RISQUE LIÉ À LA QUALITÉ DES DONNÉES

La maîtrise des données est un enjeu essentiel pour satisfaire aux obligations réglementaires, assurer un contrôle interne performant, répondre aux attentes des parties prenantes et prendre les décisions stratégiques liées aux défis de l'entreprise. Des projets et programmes sont en cours depuis 2013 afin de renforcer la qualité des données.

RISQUES LIÉS AU MODÈLE DE MARCHÉ

Le modèle du marché belge de l'énergie connaît d'importantes évolutions, notamment en raison de l'augmentation des productions décentralisées, de la gestion de la flexibilité ou encore des réseaux privés. Ces changements ont potentiellement un impact sur les rôles respectifs des GRT, GRD, responsables d'équilibre, producteurs et fournisseurs, qui étaient traditionnellement bien délimités. ORES est très attentive à cette évolution et souhaite dans ce cadre réaffirmer le rôle de facilitateur de marchés qui lui est reconnu en tant que GRD depuis le début de la libéralisation des marchés. Dans ce cadre, ORES participe aux études visant à définir les interactions entre les opérateurs du marché, les rôles de chacun et les responsabilités qui y sont associées.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

La mise en œuvre de dispositions légales, tel le décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols, pourrait justifier des dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, ORES prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution. Des provisions ad hoc sont constituées.

RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

Quelle que soit l'activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que les membres de son personnel aient en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions de santé et de sécurité, afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'actions revu annuellement.

RISQUES DE LITIGES JURIDIQUES

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES. Des provisions adéquates ont été ou seront constituées pour couvrir ce risque.

RISQUES INFORMATIQUES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

De manière générale, l'altération ou la perte de bases de données, une défaillance des systèmes ou applications informatiques, la propagation de virus, le piratage ou encore une défaillance du réseau de télécommunications peuvent entraver la bonne marche de l'entreprise et le service à la clientèle. ORES prend les mesures nécessaires pour protéger ses systèmes, ses applications et ses données, ainsi que leur communication, et éviter toute intrusion dans la gestion de ses activités.

RISQUES FINANCIERS

RISQUES DE CRÉDIT

Un programme de billets de trésorerie a été instauré début 2011 par ORES scrl avec garantie d'ORES Assets scrl. Depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans peut être émis dans ce cadre. En 2012, un fonds de garantie a été apporté par ORES Assets scrl en faveur d'ORES scrl, cette dernière étant chargée de trouver le financement nécessaire à l'activité. Les montants récoltés via les emprunts obligataires en 2012, 2014 et 2015 ainsi que l'émission de placements privés permettent de couvrir les besoins de financement d'ORES. Deux lignes de crédit court terme ont été souscrites par ORES scrl pour un montant global de 100M€ et sont disponibles jusque fin 2017. ORES poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et des actifs. En vue de maîtriser le risque de taux, ORES utilise aussi des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme) et des CAP de taux d'intérêt. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

RISQUE FISCAL

Depuis l'exercice d'imposition 2016 (revenus 2015) ORES Assets scrl est soumise à l'impôt des sociétés. ORES scrl quant à elle est soumise à cet impôt depuis sa création. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale est actuellement intégrée dans les tarifs ; l'impact de cet assujettissement est donc limité pour le groupe ORES.

RISQUES DE PATRIMOINE ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion de ce risque, ORES a la possibilité de demander une garantie bancaire aux contreparties pour la facturation des redevances d'utilisation des réseaux, et renforce les actions spécifiques de recouvrement des créances relatives aux travaux réalisés dans le cadre de la gestion des réseaux, via l'attribution de marchés publics à des sociétés de recouvrement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire du programme de billets de trésorerie et des lignes de crédit évoquées ci-avant ; on peut considérer que le risque de liquidité d'ORES est quasi-nul. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que l'usage de produits au risque (de crédit et de taux) limité. Enfin, la méthodologie tarifaire prévoit que tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire.

RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET CONJONCTURELS

La crise économique actuelle pourrait avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel. Cette diminution éventuelle des volumes distribués n'est normalement pas supportée par ORES. La méthodologie tarifaire prévoit en effet que la perte de résultats subséquente sera prise en compte dans le cadre de l'approbation des soldes régulatoires et répercutée en principe dans les tarifs de la période réglementaire suivante.

RISQUES LIÉ À L'IMAGE

De manière générale, certaines circonstances et événements peuvent avoir une influence négative sur l'image d'ORES. L'entreprise est attentive à éviter la prolifération d'idées reçues, notamment via une communication adaptée sur ses activités, sur la maîtrise des coûts de la distribution ou encore les différentes composantes de la facture du client.

b) Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Un accord de coopération entre les trois Régions du pays est intervenu en date du 13 février 2014 prévoyant notamment que le droit applicable à chaque intercommunale inter-régionale en matière d'organisation et de fonctionnement des intercommunales et de tutelle administrative est celui de la Région dont relèvent les personnes morales de droit public qui disposent ensemble de la plus grande part de l'actionnariat.

Par ailleurs, la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'Etat a transféré au 1^{er} juillet 2014 le contrôle des tarifs de distribution d'électricité et de gaz du régulateur fédéral aux régulateurs régionaux. Cela a pour conséquence que depuis le 1^{er} juillet 2014, les régulateurs compétents pour cette matière sont la Commission wallonne pour l'Énergie (ci-après la « CWaPE ») en Région wallonne et le Vlaamse Regulator van de Elektriciteits- en Gasmarkt (ci-après la « VREG ») en Région flamande. Or, les méthodologies tarifaires arrêtées par les régulateurs régionaux sont fondamentalement différentes et il est imposé aux gestionnaires de réseau de distribution interrégionaux d'établir des états financiers distincts et des tarifs distincts pour les communes de chaque région concernée.

Une réflexion s'est engagée entre opérateurs, gestionnaires de réseaux et les communes concernées au terme de laquelle il a été jugé qu'il pourrait être opportun d'envisager une rationalisation territoriale sur la base régionale des intercommunales de distribution d'énergie auparavant bi-régionales.

Le premier transfert intervenu est relatif à la commune de Fourons. Un accord de principe s'est dégagé rapidement entre la commune de Fourons et les GRD quant au transfert de la commune de Fourons d'ORES Assets vers Inter-Energa et Infrac Limburg, via une opération de scission partielle, en vue de l'admission de la commune de Fourons (à l'exclusion des autres communes associées d'ORES Assets). Cette opération de scission-absorption a été menée à bien en décembre 2015. Le transfert effectif du territoire de Fourons a eu lieu le 1^{er} janvier 2016.

D'autres communes flamandes et wallonnes sont concernées par les modifications légales et réglementaires qui ont conduit au retrait de Fourons.

Aussi, de même cause rationnelle, le sort des communes francophones desservies par Gaselwest dans le Hainaut occidental a été également pris en considération.

Or, en 2015, seule la commune de Frasnes-lez-Anvaing a délibéré en faveur de l'uniformisation de son territoire en ORES Assets. En conséquence de quoi, le Conseil d'administration, en séance du 16 décembre 2015, a arrêté un rapport circonstancié quant à la valorisation de l'apport découlant du transfert de Frasnes-lez-Anvaing et de son extension d'affiliation en ORES Assets pour l'entière de son territoire, auparavant partiellement desservi par Gaselwest. Ce transfert est également effectif le 1^{er} janvier 2016.

c) Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

« néant »

d) Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

« néant »

e) Indications relatives à l'existence de succursales de la société

« néant »

f) Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice

« néant »

g) Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.

« néant »

h) L'utilisation des instruments financiers par la société

ORES Assets dispose d'un compte courant auprès de la société exploitante en cas de besoin de fonds.

ORES Assets a conclu ses emprunts bancaires auprès de grands organismes financiers belges dans le respect des procédures de marché public de services.

En 2015, ORES scrl a contracté deux nouveaux emprunts de type obligataire pour 200 M€.

Néanmoins, ORES devra poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES et ORES Assets appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions

dans les organes compétents d'ORES Assets / des 8 GRD avant la fusion et d'ORES qui ont permis de fixer une politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES et ORES Assets utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), ainsi que des CAP de taux d'intérêt. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.



BILAN APRÈS RÉPARTITION

	(montants en €)			
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	3.397.203.517,75	3.284.751.047,67
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	20.625.204,09	14.996.820,33
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	3.375.922.907,87	3.269.146.177,15
Terrains et constructions		22	85.182.029,62	79.701.572,99
Installations, machines et outillage		23	3.257.667.480,04	3.158.082.797,13
Mobilier et matériel roulant		24	28.770.274,30	26.910.092,47
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	4.303.123,91	4.451.714,56
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	655.405,79	608.050,19
Entreprises liées	5.14	280/1	456.072,00	456.072,00
Participations		280	456.072,00	456.072,00
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	199.333,79	151.978,19
Actions et parts		284	16.891,92	16.891,92
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	182.441,87	135.086,27
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	442.950.715,44	419.473.601,41
Créances à plus d'un an		29	74.566,03	-
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	74.566,03	
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	7.672.574,74	8.626.997,23
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	7.672.574,74	8.626.997,23
Créances à un an au plus		40/41	157.381.898,23	135.622.760,27
Créances commerciales		40	154.032.323,59	123.960.581,35
Autres créances		41	3.349.574,64	11.662.178,92
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	-	-
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58		
Comptes de régularisation	5.6	490/1	277.821.676,44	275.223.843,91
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.840.154.233,19	3.704.224.649,08

(montants en €)

PASSIF

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES		10/15	1.681.526.156,01	1.660.663.306,57
Capital	5.7	10	793.170.006,99	787.319.931,79
Capital souscrit		100	793.170.006,99	787.319.931,79
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	583.704.646,49	604.080.124,68
Réserves		13	304.651.502,53	269.263.250,10
Réserve légale		130	366.819,18	366.819,18
Réserves indisponibles		131	177.322.839,01	156.947.360,82
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	177.322.839,01	156.947.360,82
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	126.961.844,34	111.949.070,10
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14		
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	18.002.727,93	14.730.976,25
Provisions pour risques et charges		160/5	18.002.727,93	14.730.976,25
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5	18.002.727,93	14.730.976,25
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	2.140.625.349,25	2.028.830.366,26
Dettes à plus d'un an	5.9	17	1.735.647.634,87	1.655.590.510,34
Dettes financières		170/4	1.733.947.126,99	1.653.519.193,00
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	999.179.315,72	1.108.287.193,00
Autres emprunts		174	734.767.811,27	545.232.000,00
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	1.700.507,88	2.071.317,34
Dettes à un an au plus		42/48	356.545.961,30	317.798.272,89
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	109.107.877,88	176.213.834,19
Dettes financières		43	50.000.000,00	0,00
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	50.000.000,00	
Dettes commerciales		44	104.018.456,98	93.629.126,65
Fournisseurs		440/4	104.018.456,98	93.629.126,65
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	22.423.356,13	19.985.287,38
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	8.378.257,21	7.752.917,93
Impôts		450/3	8.378.257,21	7.752.917,93
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	62.618.013,10	20.217.106,74
Comptes de régularisation	5.9	492/3	48.431.753,08	55.441.583,03
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.840.154.233,19	3.704.224.649,08

COMPTES DE RÉSULTATS

(montants en €)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	1.091.379.922,45	1.021.554.368,18
Chiffre d'affaires	5.10	70	1.063.626.028,18	990.812.573,28
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	-954.422,49	292.981,80
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	28.708.316,76	30.448.813,10
Coût des ventes et des prestations		60/64	890.256.515,11	877.215.346,73
Approvisionnements et marchandises		60	12.740.402,07	9.755.293,91
Achats		600/8	12.740.402,07	9.755.293,91
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et bien divers		61	729.970.921,88	713.171.353,11
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	46,55	90.310,23
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	129.871.033,46	129.875.931,05
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-19.153.362,98	1.083.820,74
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	3.271.751,68	-3.327.118,37
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	33.555.722,45	26.565.756,06
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	201.123.407,34	144.339.021,45
Produits financiers		75	1.079.320,05	103.889,93
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	213.289,89	90.370,32
Autres produits financiers	5.11	752/9	866.030,16	13.519,61
Charges financières	5.11	65	66.864.710,67	66.040.520,68
Charges des dettes		650	66.725.383,51	65.676.847,28
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	139.327,16	363.673,40
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	135.338.016,72	78.402.390,70
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		

(montants en €)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	135.338.016,72	78.402.390,70
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	49.209.198,47	944.335,74
Impôts		670/3	49.211.694,94	949.430,41
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	2.496,47	5.094,67
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	86.128.818,25	77.458.054,96
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	86.128.818,25	77.458.054,96

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

(montants en €)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)		9906	86.128.818,25	77.458.054,96
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	86.128.818,25	77.458.054,96
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)		14P		
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2	15.012.774,24	17.374.821,16
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	15.012.774,24	17.374.821,16
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)		14		
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/6	71.116.044,01	60.083.233,80
Rémunération du capital		694	71.116.044,01	60.083.233,80
Administrateurs ou gérants		695		
Autres allocataires		696		

ANNEXES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	(montants en €)		
	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	21.287.208,49
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	10.528.656,90	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	31.815.865,39	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	6.290.388,16
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	4.900.273,14	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	11.190.661,30	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	20.625.204,09	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	(montants en €)		
	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	113.143.578,98
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	11.141.872,70	
Cessions et désaffectations	8171	10.409.831,08	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	113.875.620,60	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	5.038.163,59
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	5.038.163,59	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	38.480.169,58
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.976.064,68	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	6.724.479,69	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	33.731.754,57	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	85.182.029,62	

	(montants en €)		
	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	4.159.574.009,28
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	222.327.132,96	
Cessions et désaffectations	8172	38.656.528,39	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	4.343.244.613,85	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	1.012.966.419,88
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	1.012.966.419,88	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	2.014.457.632,03
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	116.688.858,33	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	32.602.936,67	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	2.098.543.553,69	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	3.257.667.480,04	

	(montants en €)		
	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	135.904.011,29
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	8.084.367,37	
Cessions et désaffectations	8173	3.147.712,92	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	140.840.665,74	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	769.326,59
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	769.326,59	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	109.763.245,41
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	6.157.246,66	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	3.080.774,04	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	112.839.718,03	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	28.770.274,30	

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	8.307.086,37
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	8.307.086,37	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	3.855.371,81
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	148.590,65	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	4.003.962,46	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	4.303.123,91	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	456.072,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8361		
Cessions et désaffectations	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	456.072,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		

Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	456.072,00	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	16.891,92
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	16.891,92	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	16.891,92	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	135.086,27
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	47.355,60	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	182.441,87	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS (SUITE)

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 souscrit. et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	DROITS SOCIAUX DÉTENUS			DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES			
	DIRECTEMENT		PAR LES FILIALES	COMPTES ANNUELS ARRÊTS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES (+) OU (-)	RÉSULTAT NET (EN UNITÉS)
	NOMBRE	%	%				
ORES SCRL BE 0897.436.971 Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE Parts de capital	2.452	99,67		31-12-2014	EUR	495.492,57	0

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
COMPTES DE RÉGULARISATION			
<i>Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important</i>			
Capitaux pensions		70.660.886,76	
Actifs régulatoires		177.290.097,25	
Redevance de voirie gaz		15.784.751,51	
Redevances de transit non relevées		6.733.718,92	
Structures TL		6.152.278,08	
Charges à reporter		1.199.943,92	

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ÉTAT DU CAPITAL			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXX	787.319.931,79
Capital souscrit au terme de l'exercice	100	793.170.006,99	
	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Parts A		25.259.975,20	1.016.480,00
Parts R		-19.409.900,00	-194.099,00
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Parts A		427.196.106,99	47.829.745,00
Parts R		365.973.900,00	3.659.739,00
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXX	51.489.484,00
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703	XXXXXXXXXX	
	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	101		XXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			
	Codes	Exercice	
Actions propres			
Détenues par la société elle-même			
Montant du capital détenu	8721		
Nombre d'actions correspondantes	8722		
Détenues par ses filiales			
Montant du capital détenu	8731		
Nombre d'actions correspondantes	8732		
Engagement d'émission d'actions			
Suite à l'exercice de droits de conversion			
Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
Montant du capital à souscrire	8741		
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
Suite à l'exercice de droits de souscription			
Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
Montant du capital à souscrire	8746		
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
Capital autorisé non souscrit	8751		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS (SUITE)

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 souscrit. et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	DROITS SOCIAUX DÉTENUS			DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES			
	DIRECTEMENT		PAR LES FILIALES	COMPTES ANNUELS ARRÊTS AU	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES (+) OU (-)	RÉSULTAT NET (EN UNITÉS)
	NOMBRE	%	%				
ORES SCRL BE 0897.436.971 Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE Parts de capital	2.452	99,67		31-12-2014	EUR	495.492,57	0

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
Capitaux pensions		70.660.886,76	
Actifs régulatoires		177.290.097,25	
Redevance de voirie gaz		15.784.751,51	
Redevances de transit non relevées		6.733.718,92	
Structures TL		6.152.278,08	
Charges à reporter		1.199.943,92	

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ÉTAT DU CAPITAL			
Capital social			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXX	787.319.931,79
Capital souscrit au terme de l'exercice	100	793.170.006,99	
	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
Parts A		25.259.975,20	1.016.480,00
Parts R		-19.409.900,00	-194.099,00
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Parts A		427.196.106,99	47.829.745,00
Parts R		365.973.900,00	3.659.739,00
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXX	51.489.484,00
Actions au porteur et/ou dématérialisées	8703	XXXXXXXXXX	
	Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	101		XXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXX	
Actionnaires redevables de libération			
	Codes	Exercice	
Actions propres			
Détenues par la société elle-même			
Montant du capital détenu	8721		
Nombre d'actions correspondantes	8722		
Détenues par ses filiales			
Montant du capital détenu	8731		
Nombre d'actions correspondantes	8732		
Engagement d'émission d'actions			
Suite à l'exercice de droits de conversion			
Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
Montant du capital à souscrire	8741		
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
Suite à l'exercice de droits de souscription			
Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
Montant du capital à souscrire	8746		
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
Capital autorisé non souscrit	8751		

ÉTAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	(montants en €)	
	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Secteur Public	parts A ED	24.407.920	parts A GD	11.464.390
Secteur Public	parts R ED	2.711.047	parts R GD	948.692
Secteur Privé	parts A ED	8.135.970	parts A GD	3.821.465

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	(montants en €)
	Exercice
VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	
Litiges divers	69.999,98
Provisions pour couverture des risques associés à la transition vers de nouveaux systèmes informatiques nécessaires aux processus de marchés et à leurs évolutions	5.168.700,00
Provisions pour assainissements environnementaux	6.374.213,00
Litiges "déplacements d'installations" dossiers dits du passé	6.389.814,94

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	(montants en €)	
	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	109.107.877,88
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	109.107.877,88
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	109.107.877,88
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	648.087.533,04
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	456.608.696,49
Autres emprunts	8852	191.478.836,55
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	1.638.278,28
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	649.725.811,32
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	1.085.859.593,95
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	542.570.619,23
Autres emprunts	8853	543.288.974,72
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	62.229,60
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR	8913	1.085.921.823,55

(montants en €)

DETTES GARANTIES

	Codes	Exercice
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	376.622.399,94
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	376.622.399,94
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR LES POUVOIRS PUBLICS BELGES	9061	376.622.399,94
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
Impôts		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	7.886.479,25
Dettes fiscales estimées	450	491.777,96
Rémunérations et charges sociales		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important	
Redevance de transit non relevée	8.788.519,19
Passifs régulateurs	38.219.870,27
Produits à reporter	1.423.363,62

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Gestion réseau de distribution électricité		881.732.055,87	816.016.949,56
Gestion réseau de distribution gaz		181.893.972,31	174.795.623,72
Ventilation par marché géographique			
ORES Assets secteur Namur		168.643.543,64	155.250.976,87
ORES Assets secteur Hainaut		479.842.298,86	450.913.254,34
ORES Assets secteur Est		43.897.322,58	40.468.791,51
ORES Assets secteur Luxembourg		110.273.026,72	101.893.498,74
ORES Assets secteur Verviers		65.353.584,13	61.684.838,53
ORES Assets secteur Barbant Wallon		147.295.006,03	135.431.910,59
ORES Assets secteur Mouscron		40.147.705,14	38.448.780,48
ORES Assets secteur commun		8.173.541,08	6.720.522,22
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	0,00	0,00
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	0,00	0,50
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	0,00	1464,00
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	0,00	70.506,51
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	46,55	19.017,69
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	0,00	786,03
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	68.366,64	4.614.137,67
Reprises	9113	19.221.729,62	3.530.316,93
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	5.288.949,58	2.374.896,78
Utilisations et reprises	9116	2.017.197,90	5.702.015,15
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	239,58	
Autres	641/8	33.555.482,87	26.565.756,06
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

IMPÔTS ET TAXES

	(montants en €)	
	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice		
Impôts et précomptes dus ou versés	9134	49.211.694,94
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	48.400.279,46
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	0,00
Suppléments d'impôts estimés	9137	811.415,48
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs		
Suppléments d'impôts dus ou versés	9138	
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Intérêts notionnels - déduction pour capital à risques		-12.747.329,91
DNA - amortissement du Goodwill		1.785.139,80
Amortissement de la plus-value de réévaluation - majoration des réserves imposables		20.375.478,58

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

	(montants en €)	
	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives		
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9141	
Autres latences actives	9142	
Latences passives		
Ventilation des latences passives	9144	

	(montants en €)		
	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A l'entreprise (déductibles)	9145	238.619.491,38	218.406.382,68
Par l'entreprise	9146	296.432.591,73	293.599.845,58
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	262.083,82	263.508,46
Précompte mobilier	9148	7.181.924,72	9.369.587,01

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	(montants en €)	
	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS		
	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Cautionnement en faveur des douanes et accises relatif à la perception de la cotisation d'énergie : 40.818,00 EUR

Garantie en notre faveur pour les redevances de transit : 2.358.700,00 EUR

Garantie constituée vis-à-vis d'ORES dans le cadre du programme d'émission de billets de trésorerie et d'emprunts obligataires : 1.602.500.000,00 EUR

Garantie d'un prêt de Sowalfinal dans le cadre du remplacement des lampes HGHP : 9.086.825,00 EUR

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

	(montants en €)	
	Codes	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME		
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	
Bases et méthodes de cette estimation		

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

(montants en €)			
	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	456.072,00	456.072,00
Participations	280	456.072,00	456.072,00
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	549,95	55.624,89
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	549,95	55.624,89
Placements de trésorerie	9321	-	-
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	844.634.453,53	556.584.693,62
A plus d'un an	9361	731.324.689,00	545.232.000,00
A un an au plus	9371	113.309.764,53	11.352.693,62
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	1.602.500.000,00	1.602.500.000,00
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	29.371.877,61	21.418.473,83
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292	53.914.541,87	39.511.116,91
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	53.914.541,87	39.511.116,91
Dettes	9352	27.193.661,55	18.035.342,55
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	27.193.661,55	18.035.342,55

(montants en €)

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

(montants en €)		
	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	689.819,41
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

(montants en €)

Codes

Exercice

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

(montants en €)		
	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	29.750,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	27.015,00
Missions de conseils fiscaux	95062	4.760,00
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	22.057,50
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS

(montants en €)	
	Exercice
swaps de couverture	30.168.152,92

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: (n/a)

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
AU COURS DE L'EXERCICE				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001			
Temps partiel	1002			
TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)	1003			
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011			
Temps partiel	1012			
TOTAL	1013			
Frais de personnel				
Temps plein	1021			
Temps partiel	1022			
TOTAL	1023			
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	0,50	0,50	
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	1.464,00	1.464,00	
Frais de personnel	1023	90.310,23	90.310,23	
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE				
Nombre de travailleurs	105			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaires	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaires	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à disposition de l'entreprise
AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310			
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343			
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Hommes	Codes	2. Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et sont amortis sur un maximum de 5 ans.

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont enregistrées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amorties sur une période de 5 ans.

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES:

VALEUR D'ACQUISITION

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

FRAIS ACCESSOIRES

- Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

INTERVENTIONS DE TIERS

- Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

AMORTISSEMENTS

- Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré. Les installations acquises au cours de l'exercice sont, depuis le 1^{er} janvier 2015 et suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, amorties au prorata temporis. L'impact de la modification de la règle d'évaluation relative aux amortissements est mentionné dans les points spéciaux.

- Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

INSTALLATIONS ÉLECTRICITÉ	TAUX D'AMORTISSEMENT EN%
Immobilisations incorporelles	20
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Réseau signalisation gaine câble fibres optiques	4
Postes et cabines (équipements HT et BT)	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10
Compteurs électriques basse tension SMART	6,7
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

INSTALLATIONS GAZ	TAUX D'AMORTISSEMENT EN%
Immobilisations incorporelles	20
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines / Stations	3
Raccordements / branchements	3
Appareils de mesure	3
Équipement labo, dispatching	10
Compteurs à budget, compteurs électroniques, automatiques	10
Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

Différence initiale entre la RAB technique et la valeur comptable des immobilisations corporelles

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur

d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis 2003, les intercommunales actives dans les marchés de l'électricité et du gaz naturel ont vu leurs activités se recentrer, au

rythme de la libéralisation de ces marchés, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, activité monopolistique pour laquelle il existe un cadre réglementaire composé notamment des méthodologies tarifaires.

Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis calculée sur base d'un taux de rémunération, d'une structure de financement théorique et de la base des capitaux investis à rémunérer (RAB) (a).

Les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes d'électricité et de gaz disposant d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles ont pu établir la valeur initiale des capitaux investis au 31 décembre 2001 / 31 décembre 2002 sur la base de la valeur économique de cet inventaire. Les valeurs initiales ont été formellement approuvées par le régulateur compétent puis confirmées en 2007 sur la base des valeurs au 31 décembre 2005 pour l'électricité et au 31 décembre 2006 pour le gaz naturel.

Le régulateur impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$$RAB_n = iRAB + \text{investissements } n - \text{amortissements } n - \text{mises hors service } n \text{ (b)}$$

Le régulateur exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan d'ORES Assets est d'une part liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité et de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et d'autre part reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

Vu la nature spécifique de cette différence initiale, ORES Assets avait choisi de la comptabiliser au niveau d'une rubrique séparée des immobilisations corporelles et de ne pas l'amortir ni la désaffecter.

En novembre 2007, les accords entre les GRD et la CREG ont débouché sur une transaction et la publication des Arrêtés royaux du 2 septembre 2008 décrivant la méthodologie tarifaire de la CREG dont les principes ont été repris dans la méthodologie tarifaire CWaPE.

Il y est ainsi indiqué que les coûts à couvrir par les tarifs comprennent notamment la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, pour autant que les montants correspondant à cette partie de la plus-value soient portés sur une réserve au passif du GRD. Le régulateur contrôle la concordance entre l'évolution de cette réserve et les mises hors services enregistrées. La méthode appliquée par le GRD en vue de déterminer les mises hors service techniques est attestée par le réviseur du GRD concerné. La plus-value est reprise et reportée dans les coûts à un taux de 2% par an.

Par conséquent, les méthodologies tarifaires stipulent également que la valeur de reconstruction économique évolue

chaque année depuis le 1^{er} janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an.

Ces dispositions sont entrées en vigueur à partir de l'exercice tarifaire 2008 et sont toujours d'application aujourd'hui.

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultats lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (autres charges d'exploitation II.G.).

Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (autres produits d'exploitation I.D.).

Les créances impayées sont, en général, couvertes par des réductions de valeur.

En 2015, un nouveau marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement par l'attributaire. La quote-part de ces créances couvertes par une réduction de valeur est donc calculée déduction faite du pourcentage de récupération prévu.

Suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, un système de palier a été mis en place afin de prendre en charge progressivement ces réductions de valeur. Il y a donc à ce niveau une modification de la règle d'évaluation par rapport à l'exercice 2014 dont l'impact est mentionné dans les points spéciaux.

Signalons qu'aucune réduction de valeur n'est constituée sur les créances « dégâts réseaux » de moins de deux ans ainsi que sur les créances ouvertes envers les communes.

VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

IX. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

X. COMPTES DE RÉGULARISATION

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.
2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement des frais correspondants à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société exploitante (ORES sclr) antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes.

(quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulatoires » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « actifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2015 seront récupérés via les tarifs. Pour la période 2008 à 2013, ils sont déjà récupérés à concurrence d'un acompte de 10% à partir de 2015; cette mesure est également valable pour 2016. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulatoires sera annuellement et partiellement neutralisé par une affectation d'une partie des bénéfices aux réserves disponibles.

PASSIF

VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

VIII. DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

IX. DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

X. COMPTES DE RÉGULARISATION

1. Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.
2. Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « passifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2015 seront restitués via les tarifs futurs. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs régulatoires est pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes. (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNEXE

POINTS SPÉCIAUX

L'intercommunale n'a pas de personnel propre. Les indemnités et jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration, des Comités de secteur et du Collège des commissaires sont imputés au compte « 61 – Services et biens divers »; par conséquent, la rubrique 9147 de la page 34 mentionne des retenues de précompte professionnel.

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

Impact de la modification des règles d'évaluation relatives au calcul des amortissements et au calcul des réductions de valeur

- a) Modification de la règle d'évaluation relative au calcul des réductions de valeur (application d'un palier en 2015): l'impact en 2015 par rapport à la règle appliquée en 2014 s'élève approximativement à 7,3M€ soit une diminution de charges;
- b) Modification de la règle d'évaluation relative au calcul des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (prorata temporis appliqué en 2015): l'impact en 2015 par rapport à la règle appliquée en 2014 s'élève approximativement à 4,9M€ soit une diminution de charges;
- c) Ces diminutions de charges ne se sont pas traduites par une hausse du résultat d'ORES Assets dont la rémunération est limitée à la marge équitable. Ces diminutions de charges ont eu pour impact une diminution de l'actif réglementaire 2015.

RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE 2015

ORES ASSETS TOUS SECTEURS CONFONDUS

(montants en €)

ÉLECTRICITÉ ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	35.683.046,20	9.000.214,04	44.683.260,24
Fourniture	287.368,62	168.255,77	455.624,39
TOTAL ÉLECTRICITÉ	35.970.414,82	9.168.469,81	45.138.884,63

GAZ ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	20.232.095,63	5.680.355,93	25.912.451,56
Fourniture	42.111,15	22.596,67	64.707,82
TOTAL GAZ	20.274.206,78	5.702.952,60	25.977.159,38

ÉLECTRICITÉ + GAZ ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	55.915.141,83	14.680.569,97	70.595.711,80
Fourniture	329.479,77	190.852,44	520.332,21
TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ	56.244.621,60	14.871.422,41	71.116.044,01

ORES ASSETS SECTEUR NAMUR

(montants en €)

ÉLECTRICITÉ ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	6.548.865,63	1.626.588,64	8.175.454,27
Fourniture	18.983,28	8.199,56	27.182,84
TOTAL ÉLECTRICITÉ	6.567.848,91	1.634.788,20	8.202.637,11

GAZ ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	1.893.494,04	556.811,73	2.450.305,77
Fourniture	3.504,39	2.488,93	5.993,32
TOTAL GAZ	1.896.998,43	559.300,66	2.456.299,09

ÉLECTRICITÉ + GAZ ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	8.442.359,67	2.183.400,37	10.625.760,04
Fourniture	22.487,67	10.688,49	33.176,16
TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ	8.464.847,34	2.194.088,86	10.658.936,20

ORES ASSETS SECTEURS HAINAUT

(montants en €)

ÉLECTRICITÉ ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	12.047.738,23	2.633.770,20	14.681.508,43
Fourniture	198.837,46	126.720,82	325.558,28
TOTAL ÉLECTRICITÉ	12.246.575,69	2.760.491,02	15.007.066,71

GAZ ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	12.657.934,67	3.386.614,07	16.044.548,74
Fourniture	32.138,21	16.066,69	48.204,90
TOTAL GAZ	12.690.072,88	3.402.680,76	16.092.753,64

ÉLECTRICITÉ + GAZ ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	24.705.672,90	6.020.384,27	30.726.057,17
Fourniture	230.975,67	142.787,51	373.763,18
TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ	24.936.648,57	6.163.171,78	31.099.820,35

ORES ASSETS SECTEUR EST

(montants en €)

ÉLECTRICITÉ ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	1.961.378,70	653.792,50	2.615.171,20
Fourniture	5.886,34	4.677,19	10.563,53
TOTAL ÉLECTRICITÉ	1.967.265,04	658.469,69	2.625.734,73

ORES ASSETS SECTEUR LUXEMBOURG

(montants en €)

ÉLECTRICITÉ ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	6.827.038,78	1.749.288,98	8.576.327,76
Fourniture	18.294,82	7.903,17	26.197,99
TOTAL ÉLECTRICITÉ	6.845.333,60	1.757.192,15	8.602.525,75

GAZ ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	691.955,11	209.907,60	901.862,71
Fourniture	1.065,64	763,33	1.828,97
TOTAL GAZ	693.020,75	210.670,93	903.691,68

ÉLECTRICITÉ + GAZ ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	7.518.993,89	1.959.196,58	9.478.190,47
Fourniture	19.360,46	8.666,50	28.026,96
TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ	7.538.354,35	1.967.863,08	9.506.217,43

ORES ASSETS SECTEUR VERVIERS

(montants en €)

ÉLECTRICITÉ			
ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	2.433.654,95	813.422,82	3.247.077,77
Fourniture	11.101,71	5.478,63	16.580,34
TOTAL ÉLECTRICITÉ	2.444.756,66	818.901,45	3.263.658,11

ORES ASSETS SECTEUR FOURONS

(montants en €)

ÉLECTRICITÉ			
ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	190.343,56	0,00	190.343,56
Fourniture	0,00	0,00	0,00
TOTAL ÉLECTRICITÉ	190.343,56	0,00	190.343,56

ORES ASSETS SECTEUR BRABANT WALLON

(montants en €)

ÉLECTRICITÉ			
ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	4.208.018,53	1.060.898,19	5.268.916,72
Fourniture	26.337,14	11.407,52	37.744,66
TOTAL ÉLECTRICITÉ	4.234.355,67	1.072.305,71	5.306.661,38

GAZ			
ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	4.171.478,19	1.274.520,95	5.445.999,14
Fourniture	2.287,79	1.417,63	3.705,42
TOTAL GAZ	4.173.765,98	1.275.938,58	5.449.704,56

ÉLECTRICITÉ + GAZ			
ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	8.379.496,72	2.335.419,14	10.714.915,86
Fourniture	28.624,93	12.825,15	41.450,08
TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ	8.408.121,65	2.348.244,29	10.756.365,94

ORES ASSETS SECTEUR MOUSCRON

(montants en €)

ÉLECTRICITÉ			
ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	840.720,19	254.023,48	1.094.743,67
Fourniture	7.927,87	3.868,88	11.796,75
TOTAL ÉLECTRICITÉ	848.648,06	257.892,36	1.106.540,42

GAZ			
ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	613.620,99	184.630,70	798.251,69
Fourniture	3.115,12	1.860,09	4.975,21
TOTAL GAZ	616.736,11	186.490,79	803.226,90

ÉLECTRICITÉ + GAZ			
ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	1.454.341,18	438.654,18	1.892.995,36
Fourniture	11.042,99	5.728,97	16.771,96
TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ	1.465.384,17	444.383,15	1.909.767,32

ORES ASSETS SECTEUR COMMUN

(montants en €)

ÉLECTRICITÉ			
ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	625.287,63	208.429,23	833.716,86
Fourniture	0,00	0,00	0,00
TOTAL ÉLECTRICITÉ	625.287,63	208.429,23	833.716,86

GAZ			
ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	203.612,63	67.870,88	271.483,51
Fourniture	0,00	0,00	0,00
TOTAL GAZ	203.612,63	67.870,88	271.483,51

ÉLECTRICITÉ + GAZ			
ACTIVITÉS	POUVOIRS PUBLICS	ELECTRABEL	TOTAL
Gestion réseaux distribution	828.900,26	276.300,11	1.105.200,37
Fourniture	0,00	0,00	0,00
TOTAL ÉLECTRICITÉ + GAZ	828.900,26	276.300,11	1.105.200,37

RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS D'ORES ASSETS

Dans le cadre des missions qui lui sont attribuées, le Conseil d'administration a examiné les participations que l'intercommunale détient dans le capital d'autres sociétés. Ces participations, qui sont décrites ci-après, sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

PARTICIPATION EN ORES SCRL

ORES scrl est la société qui gère et exploite les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de 198 communes de Wallonie. Elle mène ses activités pour le compte du gestionnaire de réseau de distribution mixte wallon ORES Assets ainsi que pour celui de RESA sur le territoire du centre-ville de Liège. ORES scrl prend donc en charge, pour leur compte, toutes les activités opérationnelles liées à la gestion et à l'exploitation des réseaux de distribution dans les communes associées: aménagement des réseaux, travaux de raccordement, interventions et dépannages, relevé des index de consommation chez les clients, obligations de service public, gestion de l'éclairage public communal, etc.

Le 6 février 2009, les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons IDEG, IEH, IGH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel (ci-après les GRD) ont acquis les parts de la société Netwal constituée le 18 avril 2008, mais renommée ORES à cette occasion. Ces parts étaient détenues alors à 100% par le groupe Electrabel. Le 3 avril 2009, suite aux apports de branche d'activité Index'is et Igretec, ces mêmes GRD ont acquis des parts supplémentaires d'ORES scrl. Au total, au 31 décembre 2012, ce sont 2.460 parts qui étaient détenues par les GRD.

En 2013, plusieurs cessions de parts ORES scrl ont été réalisées:

- En juin 2013, une part d'ORES scrl détenue par Intermosane a été cédée à Tecteo (RESA). Cette cession s'inscrit dans le cadre du MoU du 5 octobre 2011 prévoyant la scission d'Intermosane, la reprise du secteur situé sur le territoire du centre-ville de Liège par Tecteo et l'exploitation de ce secteur par ORES scrl jusqu'au 31 décembre 2016. Afin de permettre cette exploitation par ORES scrl, Tecteo doit en effet en détenir une part. Une convention encadre cette cession qui prévoit notamment la rétrocession de cette part le 1^{er} janvier 2017 par Tecteo (RESA) à Intermosane.

- En décembre 2013, préalablement à la fusion des GRD et afin d'assurer la pluralité des actionnaires de la société à créer, Ideg, IEH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel ont respectivement cédé une de leurs parts à Idefin, IPFH, Finest, Sofilux, Finimo, Sedifin et IEG (soit aux intercommunales pures de financement associées aux GRD). Le 31 décembre 2013, les GRD mixtes ont fusionné en créant la société ORES Assets. Au 31 décembre 2015, ORES Assets détient 2.452 parts d'ORES scrl, pour un montant de 456.072,00€.

PARTICIPATION EN LABORELEC

Laborelec est le centre de compétences techniques du secteur qui fournit des études et projets, notamment pour la distribution d'énergie, ainsi que des services spécialisés à la demande. Jusqu'en 2005, Laborelec était rémunérée via une cotisation payée par les gestionnaires de réseaux de distribution à Intermixt. Afin d'assurer la meilleure adéquation possible entre les études et projets de Laborelec pour la distribution, et donc pour rencontrer les besoins spécifiques des gestionnaires de réseaux de distribution, ces derniers ont décidé de participer au capital de Laborelec. Chacun des GRD électricité a ainsi acheté un titre Laborelec à Electrabel. Les 7 parts sont toujours détenues par ORES Assets au 31 décembre 2015 pour un montant total de 2.018,31€.

PARTICIPATION EN IGRETEC

Igretec, l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques de la Région de Charleroi et du Sud-Hainaut, propose des services aux entreprises, administrations et citoyens en matière de développement économique, de bureau d'études ou encore d'efficacité et services énergétiques. ORES Assets détient 2.400 parts Igretec au 31 décembre 2015 pour une valeur de 14.873,61€.

Au 31 décembre 2015, les diverses participations d'ORES Assets s'élèvent ainsi à 472.963,92€. Ce montant se décompose comme suit:

• Participations en ORES SCRL:	456.072,00€
• Participations en LABORELEC:	2.018,31€
• Participations en IGRETEC:	14.873,61€
<hr/>	
Total:	472.963,92€

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Avenue de Tervuren 313 Tervurenlaan
B-1150 Bruxelles | Brussel
T +32 (0)2 772 03 30
F +32 (0)2 772 46 71
info@callens.be
www.callens-theunissen.com
www.crowehorwathinternational.com

Ores Assets SCRL
Avenue Jean Monnet 2
1380 LOUVAIN-LA-NEUVE

Namur, le 16 décembre 2015

Ores Assets scrl Rapport du commissaire sur l'état résumant la situation active et passive au 31 octobre 2015 dans le cadre de la proposition de distribution d'un acompte sur dividende

Réviseurs d'Entreprises | Bedrijfsrevisoren | Belgische Wirtschaftsprüfer
Agrées pour les Institutions Financières | Erkend voor de Financiële Instellingen | Für Finanzinstitute anerkannt
Agrées par l'Office de Contrôle des Mutualités | Erkend door de Controlledienst voor de Ziektefondsen | Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

Antwerp | Brussels | Hasselt | Kortrijk | Namur | Verviers | Luxembourg (L.) | Berlin (G) | Lille (F)
Audit and Assurance | Accounting | Tax and Legal | Risk Consulting | Corporate Finance

Número d'Empresa TVA | Ondernemingsnummer BTW BE 0427.897.088
Deutsche Bank: 611-0929540-89 | IBAN: BE84 6110 9295 4059 | BIC: BDCI-BE22

Société Civile ayant emprunté la forme d'une Société Coopérative | Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een coöperatieve vennootschap heeft aangenomen |
Bürgerliche Gesellschaft die die Rechtsform einer Genossenschaft mit Beschränkter Haftung angenommen hat

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Contrôles effectués	5
3.	Commentaires sur l'état résumant la situation active et passive	5
4.	Evénements survenus après la clôture intermédiaire	5
5.	Limitations concernant la répartition bénéficiaire	5
6.	Conclusion	7

1. Introduction

Le conseil d'administration propose, conformément à l'article 37 des statuts de distribuer un acompte sur le dividende qui sera octroyé sur les résultats de l'exercice.

Conformément à l'article 618 du Code des Sociétés, nous avons procédé à un examen limité de l'état résumant la situation active et passive intermédiaire ci-joint pour la période du 1 janvier 2015 au 31 octobre 2015, dont le total du bilan s'élève à 3.338.082.319,23 EUR.

L'état résumant la situation active et passive intermédiaire a été établie sous la responsabilité du Conseil d'administration, afin de lui permettre d'évaluer si le bénéfice disponible, tel que défini à l'article 618 ci-dessous, est suffisant pour permettre la distribution d'un acompte sur dividende de 46.849.982 EUR réparti comme suit :

Electricité	
Namur	5.730.313 €
Hainaut	11.300.372 €
Est	1.783.226 €
Luxembourg	5.312.709 €
Verviers	2.259.158 €
Fourons	94.459,00
Brabant	4.000.135 €
Mouscron	632.545 €
Total Electricité	31.112.917 €
Gaz	
Namur	1.379.417 €
Hainaut	10.227.430 €
Luxembourg	516.920 €
Brabant	3.083.888 €
Mouscron	529.410 €
Total Gaz	15.737.065 €
Global	46.849.982 €

Le texte de l'article 618 est le suivant:

« Les statuts peuvent donner au conseil d'administration le pouvoir de distribuer un acompte à imputer sur le dividende qui sera distribué sur les résultats de l'exercice.

Cette distribution ne peut avoir lieu que par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice en cours, le cas échéant réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves constituées et en tenant compte des réserves à constituer en vertu d'une disposition légale ou statutaire.

Elle ne peut en outre être effectuée que si, sur le vu d'un état, vérifié par le commissaire et résumant la situation active et passive, le conseil d'administration constate que le bénéfice calculé conformément à l'alinéa 2 est suffisant pour permettre la distribution d'un acompte.

Le rapport de vérification du commissaire est annexé à son rapport annuel.

La décision du conseil d'administration de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêtée la situation active et passive.

La distribution ne peut être décidée moins de six mois après la clôture de l'exercice précédent ni avant l'approbation des comptes annuels se rapportant à cet exercice.

Lorsqu'un premier acompte a été distribué, la décision d'en distribuer un nouveau ne peut être prise que trois mois au moins après la décision de distribuer le premier.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant. »

2. Contrôles effectués

Notre mission a été effectuée conformément aux recommandations de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relatives à l'examen limité. L'examen limité d'une situation intermédiaire consiste principalement en l'analyse des données financières et la discussion de ces informations avec la direction. L'étendue des travaux entrant dans le cadre de cet examen est moins importante que celle qui résulte d'un contrôle plénier conformément aux normes de révision généralement appliquées. De ce fait, nous ne pouvons pas émettre d'opinion sur l'état ci-joint.

Nous nous sommes également assurés que les statuts prévoient expressément que le Conseil d'administration peut distribuer un acompte sur dividende.

3. Commentaires sur l'état résumant la situation active et passive

La situation active et passive intermédiaire au 31 octobre 2015 a été établie sous la responsabilité du Conseil d'administration conformément à la législation comptable et aux règles d'évaluation de la société et concorde avec la comptabilité d'Ores Assets scrl. Les règles d'évaluation approuvées par le Conseil d'administration sont identiques à celles utilisées au cours de l'exercice précédent.

4. Événements survenus après la clôture intermédiaire

A la date de ce rapport, sur base des discussions que nous avons eues avec la direction, il ne s'est produit depuis le 31 octobre 2015, date de l'état résumant la situation active et passive intermédiaire, aucun événement important qui aurait un impact significatif sur celle-ci.

5. Limitations concernant la répartition bénéficiaire

Conformément à l'article 616 du Code des Sociétés, un prélèvement d'un vingtième au moins du bénéfice net doit être affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social.

Conformément à l'article 617, aucune distribution ne peut être faite si à la suite d'une telle distribution, l'actif net devient inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, du capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Par actif net, il faut entendre le total de l'actif tel qu'il figure au bilan, déduction faite des provisions et dettes. Pour la distribution de dividendes, l'actif ne peut comprendre le montant non encore amorti des frais d'établissement et sauf cas exceptionnel à justifier, le montant non encore amorti des frais de recherche et de développement.

Conformément à l'article 618, l'attribution d'un acompte sur dividende ne peut se faire que sur le bénéfice de l'exercice en cours, le cas échéant réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves constituées et en tenant compte des réserves à constituer en vertu d'une disposition légale ou statutaire.

6. Conclusion

Notre examen n'a pas révélé de faits ou d'éléments qui auraient pour effet de modifier de manière significative l'état résumant la situation active et passive ci-joint pour la période du 01 janvier 2015 au 31 octobre 2015.

Le bénéfice de l'exercice repris dans la situation intermédiaire au 31 octobre 2015, réduit de la perte reportée/majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves constituées et en tenant compte des réserves à constituer en vertu des dispositions légales ou statutaires est supérieur au montant de l'acompte sur dividende proposé

Le présent rapport a été préparé à l'usage exclusif du Conseil d'administration et des actionnaires de la société, dans le cadre du projet de distribution d'un acompte sur dividende comme décrit ci-dessus et ne peut être utilisé à d'autres fins. Conformément à l'article 618, il devra être annexé au rapport de révision des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015.

Namur, le 16 décembre 2015

CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & C° SCCRL
Commissaire
Représentée par


Baudouin Theunissen
Réviseur d'Entreprise


Boudewijn Callens
Réviseur d'Entreprise

Annexe : situation active et passive arrêtée au 31 octobre 2015

ACTIF	Codes	TOTAL BILAN
		2015
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	3.363.380.205,88
I. <u>FRAIS D'ETABLISSEMENT.</u>	<u>20</u>	0,00
II. <u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<u>21</u>	16.951.317,06
III. <u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES.</u>	<u>22/27</u>	3.345.774.980,53
A. Terrains et constructions.	<u>22</u>	83.349.470,84
B. Installations techniques et machines.	<u>23</u>	3.231.320.311,53
C. Mobilier, matériel roulant et outillage.	<u>24</u>	26.778.387,66
E. Autres immobilisations corporelles	<u>26</u>	4.326.810,50
IV. <u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES.</u>	<u>28</u>	653.908,29
B. Autres entreprises avec lien de participation		
1. Participations	<u>282</u>	456.072,00
C. Autres immobilisations financières.		
1. Actions et parts.	<u>284</u>	16.891,92
2. Créances et cautionnements en numéraires.	<u>285/8</u>	180.944,37
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	474.702.113,35
VI. <u>STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION.</u>	<u>3</u>	8.414.276,95
A. Stocks		
2. En cours de fabrication.	<u>32</u>	0,00
B. Commandes en cours d'exécution.	<u>37</u>	8.414.276,95
VII. <u>CREANCES A UN AN AU PLUS.</u>	<u>40/41</u>	199.019.867,67
A. Créances commerciales.	<u>40</u>	156.433.109,19
B. Autres créances.	<u>41</u>	42.586.758,48
IX. <u>VALEURS DISPONIBLES</u>	<u>54/58</u>	0,00
X. <u>COMPTES DE REGULARISATION.</u>	<u>490/1</u>	267.267.968,73
TOTAL DE L'ACTIF		3.838.082.319,23

P A S S I F	Codes	TOTAL BILAN
		2015
CAPITAUX PROPRES		1.723.478.347,90
I. <u>CAPITAL.</u>	<u>10</u>	783.319.931,79
A. Capital souscrit.	<u>100</u>	783.319.931,79
B. Capital non appelé (-).	<u>101</u>	0,00
III. <u>PLUS-VALUES DE REEVALUATION.</u>	<u>12</u>	587.100.553,37
IV. <u>RESERVES.</u>	<u>13</u>	286.242.821,41
A. Réserve légale.	<u>130</u>	366.819,18
B. Réserves indisponibles.	<u>131</u>	
2. Autres.	<u>1311</u>	173.926.932,13
C. Réserves immunisées	<u>132</u>	7.319.021,13
D. Réserves disponibles.	<u>133</u>	104.630.048,97
Bénéfice reporté	<u>14</u>	0,00
<u>RESULTAT DE LA PERIODE</u>		66.815.041,33
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		12.733.778,35
VII. <u>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES.</u>	<u>16</u>	12.733.778,35
A. Provisions pour risques et charges.		
4. Autres risques et charges	<u>163/5</u>	12.733.778,35
DETTES		2.101.870.192,98
VIII. <u>DETTES A PLUS D'UN AN.</u>	<u>17</u>	1.657.631.701,28
A. Dettes financières.	<u>170/4</u>	1.655.919.193,00
D. Autres dettes.	<u>178/9</u>	1.712.508,28
IX. <u>DETTES A UN AN AU PLUS.</u>	<u>42/48</u>	329.342.040,18
A. Dettes + 1 an échéant dans l'année	<u>42</u>	170.300.365,74
B. Dettes financières	<u>43</u>	0,00
C. Dettes commerciales	<u>44</u>	
1. Fournisseurs.	<u>440/4</u>	85.441.502,00
D. Acomptes reçus sur commandes.	<u>46</u>	22.086.874,57
E. Dettes fiscales, salariales et sociales.	<u>45</u>	48.838.520,02
F. Autres dettes.	<u>47/48</u>	2.674.777,85
X. <u>COMPTES DE REGULARISATION.</u>	<u>492/3</u>	114.896.451,52
TOTAL DU PASSIF		3.838.082.319,23

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.2015

Ores Assets SCRL
Avenue Jean Monnet 2
1348 Louvain-la-Neuve

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SCRL ORES ASSETS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la SCRL Ores Assets pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique dont le total du bilan s'élève à € 3.840.154.233 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 86.128.818.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Réviseurs d'Entreprises | Bedrijfsrevisoren | Belgische Wirtschaftsprüfer
Agréé pour les Institutions Financières | Erkend voor de Financiële Instellingen | Für Finanzinstitute anerkannt
Agréé par l'Office de contrôle des mutualités | Erkend door de Controle dienst voor de Ziektefondsen | Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

Antwerp | Brussels | Hasselt | Kortrijk | Namur | Verviers | Luxembourg (L) | Berlin (G) | Lille (F)
Audit and Assurance | Accounting | Tax and Legal | Risk Consulting | Corporate Finance

Numéro d'Entreprise TVA | Ondernemingsnummer BTW BE 0427.897.088
Deutsche Bank: 611-0929540-59 | IBAN: BE84 6110 9295 4059 | BIC: BDCHE22

Société Civile ayant emprunté la forme d'une Société Cooperative | Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een cooperatieve vennootschap heeft aangenomen | Bürgerliche Gesellschaft die die Rechtsform einer Genossenschaft mit Beschränkter Haftung aangenomen hat.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la SCRL Ores Assets au 31 décembre 2015 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation

Nonobstant l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les comptes de régularisation, qui, comme exposé dans le rapport de gestion et aux annexes des comptes annuels, comportent un montant de soldes régulateurs de € 177.290.097 à l'actif et de € 38.219.870 au passif. Ces soldes régulateurs sont issus de montants à incorporer dans les tarifs des années ultérieures. A partir du 1 juillet 2014, la CWaPE est compétente en matière de tarifs de distribution de l'énergie. La méthode et les modalités selon lesquelles les tarifs de distribution de l'énergie sont établis ont été confirmées par la CWaPE pour les années 2015 et 2016. En conséquence, les comptes sont établis dans l'hypothèse de l'incorporation de ces montants dans les tarifs futurs.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Au cours de l'exercice, un acompte sur dividende a été distribué à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.

Bruxelles, le 27 avril 2016

Callens, Pirenne, Theunissen & C^o
Réviseurs d'entreprises
Représentée par


Baudouin Theunissen
Réviseur d'entreprises


Baudouin Callens
Réviseur d'entreprises

ANNEXE 1 POINT 1 – LISTE DES ASSOCIÉS – MISE À JOUR AU 31 DÉCEMBRE 2015

Secteur	Associés	Parts A électricité	Parts A gaz	Parts R électricité	Parts R gaz
ORES Namur	AISEAU-PRESLES	1	-	-	-
ORES Hainaut	AISEAU-PRESLES	42	12	-	-
ORES Est	AMEL	1	-	-	-
ORES Hainaut	ANDERLUES	57	34	-	-
ORES Namur	ANHEE	29	1	4	-
ORES Hainaut	ANTOING	1	1	-	-
ORES Luxembourg	ARLON	573	13	-	-
ORES Namur	ASSESE	19	1	-	-
ORES Hainaut	ATH	1	66	-	-
ORES Luxembourg	ATTERT	21	1	-	-
ORES Luxembourg	AUBANGE	200.262	2	-	-
ORES Verviers	AUBEL	1	-	1.500	-
ORES Verviers	BAELEN	1	-	1.500	-
ORES Luxembourg	BASTOGNE	205	1	-	-
ORES Namur	BEAURAING	96	1	-	-
ORES Brabant Wallon	BEAUVECHAIN	1	1	5.475	25
ORES Hainaut	BELOEIL	1	1	-	-
ORES Hainaut	BERNISSART	1	1	-	-
ORES Luxembourg	BERTOGNE	11	1	-	-
ORES Luxembourg	BERTRIX	87	1	-	-
ORES Namur	BIEVRE	1.295	1	-	-
ORES Hainaut	BINCHE	167	104	-	-
ORES Luxembourg	BOUILLON	80	1	-	-
ORES Hainaut	BOUSSU	128	148	-	-
ORES Brabant Wallon	BRAINE L'ALLEUD	1	1	-	-
ORES Brabant Wallon	BRAINE-LE-CHÂTEAU	1	1	7.217	161
ORES Hainaut	BRAINE-LE-COMTE	-	62	-	-
ORES Brabant Wallon	BRAINE-LE-COMTE	1	-	-	-
ORES Hainaut	BRUGELETTE	1	1	-	-
ORES Hainaut	BRUNEHAUT	1	-	-	-
ORES Est	BÜLLINGEN	1	-	-	-
ORES Est	BURG-REULAND	1	-	-	-
ORES Est	BÜTGENBACH	1	-	-	-
ORES Hainaut	CELLES	1	-	-	-
ORES Namur	CERFONTAINE	5	1	-	-
ORES Hainaut	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	80	70	-	-
ORES Hainaut	CHARLEROI	1.416	1.023	-	-
ORES Brabant Wallon	CHASTRE	-	1	-	-
ORES Hainaut	CHATELET	186	194	-	-
ORES Brabant Wallon	CHAUMONT-GISTOUX	1	1	-	-
ORES Hainaut	CHIEVRES	1	1	-	-
ORES Luxembourg	CHINY	43	1	-	-
ORES Namur	CINEY	12	1	-	-
ORES Verviers	CLAVIER	1	-	-	-

Secteur	Associés	Parts A électricité	Parts A gaz	Parts R électricité	Parts R gaz
ORES Hainaut	COLFONTAINE	136	104	-	-
ORES Hainaut	COURCELLES	282	124	-	-
ORES Brabant Wallon	COURT-ST-ETIENNE	1	1	6.491	760
ORES Namur	COUVIN	2.770	1	-	-
ORES Verviers	DALHEM	1	-	-	-
ORES Luxembourg	DAVERDISSE	11	1	-	-
ORES Namur	DINANT	12	1	-	-
ORES Namur	DOISCHE	4	1	1	-
ORES Hainaut	DOUR	107	66	-	-
ORES Luxembourg	DURBUY	101	1	-	-
ORES Brabant Wallon	ECAUSSINNES	1	1	14.209	1.553
ORES Namur	EGHEZEE	6.026	1	1.091	-
ORES Hainaut	ELLEZELLES	1	1	-	-
ORES Hainaut	ENGHIEN	1	1	-	-
ORES Luxembourg	EREZEE	16	1	-	-
ORES Hainaut	ERQUELINNES	51	25	-	-
ORES Mouscron	ESTAIMPUIS	14.008	1.271	-	-
ORES Hainaut	ESTINNES	33	1	-	-
ORES Luxembourg	ETALLE	39	1	-	-
ORES Est	EUPEN	1	-	-	-
ORES Hainaut	FARCIENNES	1	11	-	-
ORES Luxembourg	FAUVILLERS	11	1	-	-
ORES Namur	FERNELMONT	6	1	-	-
ORES Verviers	FERRIERES	1	-	3.664	-
ORES Hainaut	FLEURUS	1	1	-	-
ORES Hainaut	FLOBECQ	1	1	-	-
ORES Namur	FLOREFFE	6	1	1	-
ORES Namur	FLORENNES	38	1	7	-
ORES Luxembourg	FLORENVILLE	74	1	-	-
ORES Hainaut	FONTAINE-L'EVEQUE	110	55	-	-
ORES Namur	FOSSÉS-LA-VILLE	8	1	-	-
ORES FOURONS	FOURONS	53.523	-	-	-
ORES Hainaut	FRAMERIES	137	119	-	-
ORES Hainaut	FRASNES-LEZ-ANVAING	1	1	-	-
ORES Namur	GEDINNE	13	1	3	-
ORES Namur	GEMBLOUX	17	2.130	-	-
ORES Brabant Wallon	GENAPPE	1	1	50	37
ORES Namur	GERPINNES	5.337	-	966	-
ORES Hainaut	GERPINNES	-	8	-	-
ORES Namur	GESVES	104	1	19	-
ORES Luxembourg	GOUVY	32	1	-	-
ORES Brabant Wallon	GREZ-DOICEAU	1	1	-	-
ORES Luxembourg	HABAY	77	1	-	-
ORES Verviers	HAMOIR	1	-	-	-
ORES Namur	HAMOIS	6	1	1	-
ORES Hainaut	HAM-SUR-HEUR/NALINNES	60	17	-	-
ORES Namur	HASTIERE	6	1	1	-
ORES Namur	HAVELANGE	158	1	29	-
ORES Brabant Wallon	HELECINE	1	1	-	-

Secteur	Associés	Parts A électricité	Parts A gaz	Parts R électricité	Parts R gaz
ORES Hainaut	HENSIES	26	1	-	-
ORES Luxembourg	HERBEUMONT	11	1	-	-
ORES Verviers	HERVE	1	-	3.227	-
ORES Hainaut	HONNELLES	32	-	-	-
ORES Luxembourg	HOTTON	53	1	-	-
ORES Luxembourg	HOUFFALIZE	45	1	-	-
ORES Namur	HOUYET	5	1	-	-
ORES Brabant Wallon	INCOURT	-	1	-	3
ORES Brabant Wallon	ITTRE	1	1	5.359	114
ORES Namur	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	8.103	1	1.466	-
ORES Brabant Wallon	JODOIGNE	1	1	-	-
ORES Hainaut	JURBISE	1	1	-	-
ORES Est	KELMIS	1	-	-	-
ORES Namur	LA BRUYERE	6	1	1	-
ORES Brabant Wallon	LA HULPE	1	1	8.062	1.882
ORES Hainaut	LA LOUVIERE	382	429	-	-
ORES Luxembourg	LA ROCHE-EN-ARDENNE	57	1	-	-
ORES Brabant Wallon	LASNE	1	1	11.794	241
ORES Hainaut	LE ROEULX	38	28	-	-
ORES Luxembourg	LEGLISE	17	1	-	-
ORES Hainaut	LENS	1	1	-	-
ORES Namur	LES BONS VILLERS	7	-	-	-
ORES Hainaut	LES-BONS-VILLERS	-	1	-	-
ORES Hainaut	LESSINES	1	1	-	-
ORES Hainaut	LEUZE-EN-HAINAUT	1	1	-	-
ORES Luxembourg	LIBIN	32	1	-	-
ORES Luxembourg	LIBRAMONT-CHEVIGNY	112	1	-	-
ORES Verviers	LIERNEUX	1	-	1.000	-
ORES Verviers	LIMBOURG	1	-	-	-
ORES Brabant Wallon	LINCENT	1	1	3.723	7
ORES Hainaut	LOBBES	27	1	-	-
ORES Est	LONTZEN	1	-	-	-
ORES Est	MALMEDY	1	-	-	-
ORES Hainaut	MANAGE	104	133	-	-
ORES Luxembourg	MANHAY	19	1	-	-
ORES Luxembourg	MARCHE-EN-FAMENNE	260	1	-	-
ORES Luxembourg	MARTELANGE	21	1	-	-
ORES Luxembourg	MEIX-DEVANT-VIRTON	26	1	-	-
ORES Hainaut	MERBES-LE-CHÂTEAU	21	9	-	-
ORES Luxembourg	MESSANCY	65	2	-	-
ORES Namur	METTET	18	1	3	-
ORES Hainaut	MONS	589	708	-	-
ORES Hainaut	MONTIGNY-LE-TILLEUL	97	23	-	-
ORES Brabant Wallon	MONT-ST-GUIBERT	1	1	-	-
ORES Hainaut	MORLANWELZ	88	90	-	-
ORES Mouscron	MOUSCRON	2	1	-	-
ORES Luxembourg	MUSSON	40	1	-	-
ORES Namur	NAMUR	15.820	1.238	-	-
ORES Luxembourg	NASSOGNE	425	1	-	-

Secteur	Associés	Parts A électricité	Parts A gaz	Parts R électricité	Parts R gaz
ORES Luxembourg	NEUFCHATEAU	61	1	-	-
ORES Brabant Wallon	NIVELLES	1	1	36.558	6.714
ORES Namur	ONHAYE	4	1	-	-
ORES Brabant Wallon	ORP-JAUCHE	1	1	-	-
ORES Brabant Wallon	OTTIGNIES	1	1	5.000	5.000
ORES Verviers	OUFFET	1	-	2.175	-
ORES Luxembourg	PALISEUL	54	1	-	-
ORES Mouscron	PECQ	7.447	1	725	-
ORES Hainaut	PERUWELZ	1	1	-	-
ORES Brabant Wallon	PERWEZ	-	1	-	-
ORES Namur	PHILIPPEVILLE	21	1	-	-
ORES Est	PLOMBIERES	1	-	-	-
ORES Hainaut	PONT-A-CELLES	141	17	-	-
ORES Namur	PROFONDEVILLE	9	1	2	-
ORES Hainaut	QUAREGNON	120	152	-	-
ORES Hainaut	QUEVY	41	3	-	-
ORES Hainaut	QUIEVRAIN	43	40	-	-
ORES Est	RAEREN	1	-	-	-
ORES Brabant Wallon	RAMILLIES	1	-	-	-
ORES Brabant Wallon	REBECQ	1	1	-	-
ORES Luxembourg	RENDEUX	21	1	-	-
ORES Brabant Wallon	RIXENSART	1	1	3.036	1.972
ORES Namur	ROCHEFORT	10.425	1	-	-
ORES Luxembourg	ROUVROY	18	1	-	-
ORES Luxembourg	SAINTE-ODE	17	1	-	-
ORES Hainaut	SAINT-GHISLAIN	134	57	-	-
ORES Luxembourg	SAINT-HUBERT	567	1	-	-
ORES Luxembourg	SAINT-LEGER	31	1	-	-
ORES Namur	SAMBREVILLE	59.246	1	1.500	-
ORES Est	SANKT VITH	1	-	-	-
ORES Hainaut	SENEFFE	64	22	-	-
ORES Hainaut	SILLY	1	1	-	-
ORES Hainaut	SOIGNIES	17	86	-	-
ORES Namur	SOMBREFFE	7	1	1	-
ORES Namur	SOMME-LEUZE	16	1	-	-
ORES Verviers	SPA	1	-	-	-
ORES Verviers	STOUMONT	1	-	-	-
ORES Luxembourg	TELLIN	22	1	-	-
ORES Luxembourg	TENNEVILLE	25	1	-	-
ORES Verviers	THEUX	1	-	-	-
ORES Verviers	THIMISTER-CLERMONT	1	-	-	-
ORES Hainaut	THUIN	69	4	-	-
ORES Verviers	TINLOT	1	-	-	-
ORES Luxembourg	TINTIGNY	31	1	-	-
ORES Hainaut	TOURNAI	1	1	-	-
ORES Verviers	TROIS-PONTS	1	-	-	-
ORES Brabant Wallon	TUBIZE	1	1	1	1
ORES Luxembourg	VAUX-SUR-SURE	22	1	-	-
ORES Verviers	VERVIERS	1	-	-	-

Secteur	Associés	Parts A électricité	Parts A gaz	Parts R électricité	Parts R gaz
ORES Luxembourg	VIELSALM	82	1	-	-
ORES Namur	VIROINVAL	6.967	1	-	-
ORES Luxembourg	VIRTON	201	1	-	-
ORES Namur	VRESSE	45	1	8	-
ORES Est	WAIMES	1	-	-	-
ORES Namur	WALCOURT	14	1	-	-
ORES Brabant Wallon	WALHAIN	1	1	-	-
ORES Brabant Wallon	WATERLOO	1	1	2.661	2.341
ORES Brabant Wallon	WAVRE	-	1	-	4.768
ORES Luxembourg	WELLIN	32	1	-	-
ORES Namur	YVOIR	21.859	145	1.000	-
	COMMUNES	422.630	8.968	129.531	25.579
ORES Namur	I D E F I N	4.249.073	1.002.863	539.250	73.500
ORES Commun	I D E F I N	53.442	8.964	-	-
ORES Hainaut	IPFH	8.157.133	7.299.501	1.352.354	731.085
ORES Commun	IPFH	130.770	67.866	-	-
ORES Est	FINEST	1.688.389	-	-	-
ORES Commun	FINEST	13.137	-	-	-
ORES Luxembourg	SOFILUX	3.702.844	358.930	493.643	20.407
ORES Commun	SOFILUX	34.635	2.085	-	-
ORES Verviers	FINIMO	2.118.202	-	2.221	-
ORES Commun	FINIMO	18.315	-	-	-
ORES Brabant Wallon	SEDIFIN	3.218.196	2.270.221	169.028	78.558
ORES Commun	SEDIFIN	39.411	19.287	-	-
ORES Mouscron	IEG	553.383	419.658	25.020	19.563
ORES Commun	IEG	8.358	6.045	-	-
ORES Hainaut	IGRETEC	2	2	-	-
	IPF	23.985.290	11.455.422	2.581.516	923.113
ORES Namur	ELECTRABEL	1.462.537	335.470	-	-
ORES Luxembourg	ELECTRABEL	1.302.284	119.662	-	-
ORES Verviers	ELECTRABEL	723.914	-	-	-
ORES Brabant Wallon	ELECTRABEL	1.072.740	756.750	-	-
ORES Mouscron	ELECTRABEL	191.613	140.311	-	-
ORES Hainaut	ELECTRABEL	2.720.726	2.434.523	-	-
ORES Est	ELECTRABEL	562.800	-	-	-
ORES Commun	ELECTRABEL	99.356	34.749	-	-
	ELECTRABEL	8.135.970	3.821.465	-	-
	TOTAL	32.543.890	15.285.855	2.711.047	948.692
		47.829.745		3.659.739	
		Parts A		Parts R	



III. COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2015.

1° Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation du Groupe

A. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Le groupe ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué, d'une part, d'ORES Assets scrl, créée à partir de la fusion des huit intercommunales mixtes wallonnes de distribution de gaz et d'électricité survenue le 31 décembre 2013 avec effet rétroactif d'un point-de-vue comptable au 1^{er} janvier 2013 (ci-après désignées « GRD » ou ORES Assets), et d'autre part, de la société coopérative à responsabilité limitée ORES (ci-après désignée « ORES scrl »), dont la quasi totalité des parts est détenue par le GRD (99,68%); le solde étant détenu par des intercommunales pures de financement et RESA.

À cet ensemble s'ajoute également deux sociétés détenues partiellement par la société ORES scrl : Atrias, détenue à 16,7%, et Index'is, détenue à 30%. Du fait de l'influence notable d'ORES scrl sur ces deux sociétés, le groupe a décidé de les consolider par mise en équivalence.

ORES Assets est une intercommunale mixte : elle est détenue à 75% par les communes ou intercommunales pures de financement wallonnes du territoire qu'elle couvre, et à 25% par Electrabel sa.

Le Groupe est uniquement actif en Belgique et presque exclusivement en Wallonie, sur le territoire des communes associées

au GRD. L'adresse du Groupe est le siège social d'ORES scrl, avenue Jean Monnet, 2, 1348 Louvain-la-Neuve (Belgique).

Depuis le 1^{er} juillet 2014, la CWaPE est pleinement investie des compétences relatives au contrôle des tarifs de la distribution publique du gaz naturel et de l'électricité. L'exercice de ces compétences tarifaires implique principalement pour le régulateur wallon d'approuver ou modifier la méthodologie tarifaire ainsi que les tarifs de distribution ou encore de prendre les décisions relatives aux soldes réglementaires.

Le 5 février 2015, la CWaPE a approuvé, sur base de la nouvelle méthodologie tarifaire adoptée le 16 août 2014, les tarifs de réseaux de distribution pour les exercices 2015 et 2016. Les tarifs sont entrés en vigueur le 1^{er} mars de la même année. Depuis cette date, le gestionnaire de réseau a introduit des propositions de modifications des tarifs périodiques pour tenir compte de nouvelles surcharges du GRT (propositions validées par la CWaPE le 26 février 2015), de la soumission à l'impôt des sociétés (propositions validées par la CWaPE le 21 mai 2015) et des nouveaux tarifs 2016-2019 du GRT (propositions validées le 14 janvier 2016). Ces propositions, approuvées par la CWaPE, sont en vigueur, en ce qui concerne les surcharges GRT depuis le 1^{er} mars 2015, en ce qui concerne l'impôt des sociétés depuis le 1^{er} juin 2015 et concernant les nouveaux tarifs 2016-2019 du GRT

le 1^{er} février 2016. Pour une explication détaillée de la nouvelle méthodologie tarifaire, nous renvoyons le lecteur au rapport de gestion statutaire d'ORES Assets établi pour l'année 2015.

Signalons qu'en ce qui concerne l'affectation des soldes réglementaires 2008 et 2009, ainsi que la hauteur et l'affectation des soldes réglementaires 2010 à 2013, la CWaPE a autorisé que 10 % du cumul de ces soldes (par secteur et par énergie) soit répercuté sous forme d'acompte dans les tarifs 2015 et 2016 afin d'initier l'apurement de ce solde réglementaire cumulé. La CWaPE souhaite apurer intégralement le solde réglementaire cumulé 2008-2014 résiduel sur la

période réglementaire 2018-2022. Pour ce faire, le régulateur devrait approuver les soldes et les affecter dans le courant du premier trimestre 2017.

Il importe, enfin, de relever que l'exercice 2014 est le dernier exercice pour lequel ORES Assets est assujettie à l'impôt des personnes morales. En effet, suite au vote de la loi-programme le 19 décembre 2014 par le Parlement fédéral et publiée au Moniteur belge le 29 décembre 2014, l'intercommunale sera dorénavant assujettie à l'impôt des sociétés (à partir de l'exercice d'imposition 2016 - Revenus 2015).

B. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

a) Éléments du compte de résultats au 31/12/2015

	(montants en k€)	
ÉVOLUTION DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS	31/12/2015	31/12/2014
Ventes et prestations	1.129.274	1.057.098
Coût des ventes et prestations	-923.477	-908.458
Bénéfice d'exploitation	205.797	148.640
Produits financiers	2.042	1.882
Charges financières	-67.827	-67.819
Bénéfice de l'exercice avant impôts	140.012	82.703
Impôts sur le résultat	-53.883	-5.245
Bénéfice consolidé de l'exercice	86.129	77.458

Le résultat du Groupe s'élève, en 2015, à :

- Électricité : 55.655 k€ c/ 49.357 k€, soit + 12,8%
- Gaz : 29.954 k€ c/ 27.255 k€, soit + 9,9%
- Autres : 520 k€ c/ 845 k€, soit -38,5%

La croissance du résultat en électricité et en gaz est principalement due à la nouvelle méthode de calcul de la REMCI. En effet, la REMCI primaire fait référence au taux OLO 10 ans moyen de l'année 2013 et non plus au taux moyen OLO 10 ans de l'exercice concerné. Tous secteurs confondus (hors secteur Fourons), les écarts sur coûts contrôlables 2015 (Bonus / Malus) s'élèvent à :

- Électricité : - 282 k€
- Gaz : 1.770 k€

➔ Le résultat de l'activité « Gestion réseaux électricité » (55.655 k€ c/ 49.357 k€) est constitué :

- De produits (863.657 k€ c/ 802.000 k€) tels que :

o Les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 828.449 k€ en 2015 contre 794.882 k€ en 2014 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée)

o Les actifs/passifs réglementaires :

- en 2015 : 35.208 k€ (Actif - Déduction faite de l'acompte récupéré en 2015 de 10% des actifs réglementaires de 2008 à 2013)
- en 2014 : 7.118 k€ (Actif)

L'augmentation importante des redevances de transit (+61.657 k€) s'explique d'une part, par une hausse des quantités transportées de 1,97% par rapport à 2014 et d'autre part, par le prix moyen facturé par kwh transporté en augmentation de 4,30% en comparaison avec celui de 2014 (adaptation des tarifs pour tenir compte d'une nouvelle surcharge du GRT et de l'impôt des sociétés).

- De frais d'exploitation (808.002 k€ c/ 752.643 k€) en hausse de 55.358 k€ par rapport à l'exercice 2014. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 156.927 k€ en augmentation de 5.178 k€ et de coûts non contrôlables d'un montant de 651.075 k€ en hausse de 50.180 k€. Ces frais sont détaillés ci-après.

Le résultat de l'activité « Autres » s'élève, en 2015, à 456 k€ contre 753 k€ en 2014.

➔ Le résultat de l'activité « Gestion réseaux gaz » (29.954 k€ c/ 27.255 k€) est constitué :

- De produits (176.720k€ c/ 170.639k€) tels que :
 - o Les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 171.954k€ en 2015 contre 147.621k€ en 2014 et comprennent la RTNR (redevance transit non relevée).
 - o Les actifs / passifs réglementaires :
 - en 2015 : 4.766k€ (Actif - Déduction faite de l'acompte récupéré en 2015 de 10% des actifs réglementaires de 2008 à 2013)
 - en 2014 : 23.010k€ (Actif)

Les quantités transportées et facturées sont en hausse de 5%. Signalons à ce sujet la hausse de 15,5 % des degrés-jours en 2015 par rapport à 2014. Les températures ont donc été, en 2015, plus froides que celles enregistrées en 2014. De plus, tout comme pour l'électricité, les tarifs de distribution du gaz ont également augmenté suite à l'impact de l'impôt des sociétés.

- De frais d'exploitation (146.766k€ c/ 143.384k€) en hausse de 3.382k€ soit 2,4% par rapport à l'exercice 2014. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 38.626k€ en diminution de 201k€ (-0,5%) et de coûts non contrôlables d'un montant de 108.140k€ en hausse de 3.584k€ (+3,4%). Ces frais sont détaillés ci-après.

Le résultat de l'activité « Autres » s'élève, en 2015, à 65k€ contre 93k€ en 2014.

Les coûts contrôlables (195.553k€ c/190.576k€) comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

On y retrouve également les rétributions de tiers (honoraires de la société N-Allo, des avocats, d'Index'is), les rétributions payées à Electrabel dans le cadre des services prestés dans le domaine informatique, ainsi que des frais relatifs aux redevances d'utilisation, au charroi, aux loyers et charges locatives, frais postaux, de représentation, de formation,...

La hausse des coûts contrôlables s'explique, en grande partie, comme suit :

- L'amortissement du goodwill ainsi que l'amortissement des frais de recherche et développement sont considérés en 2015 comme des coûts contrôlables alors qu'en 2014, ils étaient considérés comme des coûts non contrôlables;
- Provision pour couverture des risques applicatifs associés

à la transition vers de nouveaux systèmes informatiques nécessaires aux processus de marchés et à leurs évolutions.

Les rémunérations, charges sociales et pensions du Groupe sont en diminution cette année et s'élèvent à 173.460k€ en 2015 contre 182.725k€ à fin 2014.

Pour ce qui concerne les coûts non contrôlables d'un montant total de 759.215k€ (705.451k€ en 2014, soit +53.764k€), citons les évolutions suivantes :

- L'utilisation du réseau de transport (redevance Elia) en hausse de 12.871k€ soit 3,9% (hausse des quantités transportées et nouvelle surcharge fédérale (liée à la réserve stratégique) facturée);
- Le coût de la compensation des pertes, en croissance en 2015 de 3.037k€, soit +9% par rapport à 2014 (augmentation des quantités achetées);
- La redevance de voirie tant en gaz qu'en électricité en baisse de 4.916k€;
- La charge fiscale liée à l'impôt des sociétés en nette hausse de 48.150k€ (assujettissement à l'impôt des sociétés à partir du 1^{er} janvier 2015);
- La reclassification de l'amortissement du goodwill et des frais de R&D en coûts contrôlables ayant un impact positif de 3.194k€.

Les charges financières de 67.827k€ (c/ 67.819k€ en 2014) comprennent principalement les intérêts sur les emprunts obligataires (22.571k€), souscrits en octobre 2012 pour un montant de 350.000k€, en juillet 2014 pour un montant de 80.000k€ et début 2015 pour 200.000k€. Ils incluent également les intérêts sur billets de trésorerie à long terme (6.913k€) (dit placements privés), souscrits en 2012 pour un montant de 189.750k€, les intérêts payés sur les emprunts bancaires (21.427k€) et les swaps (15.925k€), ainsi que divers frais de banque. Leur stabilité provient principalement de la compensation des nouveaux emprunts obligataires contractés début 2015 par une diminution des intérêts sur les emprunts bancaires suite au non renouvellement de ces emprunts venus à échéance durant l'année 2015.

Les produits financiers de 2.042k€ (c/ 1.882k€ en 2014) sont constitués essentiellement par des intérêts sur les placements (933k€) ainsi que par des intérêts de retard reçus dans le cadre d'un litige fiscal réglé en faveur du Groupe (801k€). L'évolution à la baisse des intérêts sur placements est liée à la faiblesse des taux de marché.

Les impôts d'un montant de 53.883k€ (c/ 5.245k€) représentent la provision fiscale sur le résultat de l'exercice 2015

(53.257k€), le précompte mobilier lié aux intérêts sur placements réalisés (242k€) ainsi qu'une régularisation de l'exercice antérieur (383k€).

b) Éléments du bilan au 31/12/2015

Le total bilantaire s'élève à 4.005.400k€ par rapport à 3.880.871k€ en 2014 et est composé des principaux éléments suivants :

ACTIF

Les frais d'établissement d'un montant de 4.415k€ sont constitués des frais d'émission des emprunts obligataires de 350.000k€ émis le 02 octobre 2012, de 80.000k€ émis le 29 juillet 2014 et de 100.000k€ émis en date du 26 janvier et du 03 février 2015. Pour rappel, ceux-ci sont amortis sur la durée des emprunts.

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 24.599k€ (c/ 13.987k€ fin 2014) sont constituées de dépenses relatives à des projets informatiques et de frais de recherche et développement (notamment développement de compteurs et réseaux intelligents). Elles sont amorties au taux de 20%.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 3.375.923k€ en 2015 par rapport à 3.269.146k€ à fin 2014.

L'augmentation de 106.777k€ est générée par les investissements de l'exercice à concurrence de 241.553k€, compensés par les amortissements pratiqués pour 104.595k€, les mises « hors service » d'installations d'un montant de 9.806k€ ainsi que « l'amortissement » de la plus-value « RAB » de 20.375k€.

Concernant la plus-value « RAB », elle est constituée de la différence entre la RAB (Regulatory Asset Base) initiale et la valeur comptable des immobilisations corporelles. Le Groupe l'a comptabilisée dans une rubrique séparée des immobilisations corporelles en raison de la nature spécifique de cette différence et l'amortit à raison de 2% l'an, conformément à la méthodologie tarifaire de la CWaPE.

Les immobilisations financières d'un montant de 6.491k€ (c/ 5.129k€ à fin 2014) sont constituées principalement de :

- Une participation dans Index'is et dans Atrias pour une valeur totale de 989k€. Ces deux sociétés sont mises en équivalence;
- Une avance des associés à Atrias de 4.023k€ (en hausse de 2.371k€);
- Un portefeuille titres de N-Allo pour une valeur de 824k€;

- Des garanties locatives pour des bâtiments loués, notamment sur le site de Loyers et Gosselies pour une valeur de 638k€.

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à 36.915k€ et sont composés de marchandises (29.242k€) ainsi que des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes (7.673k€).

Les créances commerciales s'élèvent à 159.247k€ (c/ 128.901k€ à fin 2014) et se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et « fournisseur X ». Les créances sont en augmentation de 24% (+30.346k€), due d'une part à la croissance du chiffre d'affaires constatée en 2015 et d'autre part, à un changement de méthode de calcul des réductions de valeur sur créances commerciales en 2015 ayant un impact positif de +7.300k€ sur les créances (voir à ce sujet les règles d'évaluation consolidées).

Signalons également une mise en irrécouvrable importante à fin 2015 de créances commerciales (+21.524k€), toutefois totalement réduites de valeur par le passé.

La rubrique « Autres créances » (6.510k€ c/ 16.189k€ en 2014) comprend principalement la TVA, les impôts et précomptes à récupérer (2.620k€), les créances relatives aux dégâts au réseau occasionnés par des tiers (2.804k€) ainsi que de la TVA à récupérer (277k€). L'évolution importante à la baisse constatée à fin 2015 s'explique par le règlement d'un litige fiscal en faveur du Groupe, obligeant l'administration fiscale à rembourser un montant de 5.800k€ à ORES Assets.

Les placements, pour un montant total de 105.482k€ (c/ 117.237k€ à fin 2014), ont été réalisés conformément aux décisions du Conseil d'administration visant à mettre en place une politique prudente dans ce cadre. Le placement en Sicav Degroof représentent un montant de 4.999k€ tandis que les placements à terme sur compte Belfius représentent 98.850k€. Le solde est représenté par l'option de couverture sur sicav ING (1.633k€).

Les valeurs disponibles (4.887k€), regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation (279.071k€ c/277.504k€) comprennent le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 70.900k€, la redevance de voirie gaz de 15.785k€, les actifs réglementaires pour 177.290k€ ainsi que la RTNR (redevance transit non-relevée pour 6.477k€).

PASSIF

Le capital souscrit s'élève au 31/12/2015 à 793.170k€ et se compose de :

- Parts A: 427.196k€
- Parts R: 365.974k€

Il a augmenté de 5.850k€ suite à la recapitalisation survenue fin 2015 pour financer les investissements de l'exercice. Une partie de cette augmentation de capital a été financée par les associés publics par la conversion de parts R.

La réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 583.705k€ représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 20.375k€ suite à l'amortissement de la plus-value pratiqué au taux de 2% l'an.

Les réserves consolidées augmentent de 35.388k€ suite :

- Au transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation pour un montant de 20.375k€ (à partir de la rubrique « Plus-value de réévaluation »)
- À la dotation, dans le cadre de l'affectation des résultats, aux réserves disponibles pour un montant de 15.013k€

Le compte subside en capital (28k€ à fin 2015) représente le subside reçu de la Wallonie dans le cadre d'un projet de gestion des réseaux électriques de distribution ouverts au renouvelable. Ce subside s'inscrit dans le cadre de l'octroi d'une enveloppe accordée par le Gouvernement wallon dans le cadre du projet GREDOR.

Les intérêts de tiers représentent la quote-part de la filiale ORES scl (0,32%) cédée en 2013 par ORES Assets aux intercommunales pures de financement et à RESA (cession totale de 8 parts sociales).

Les provisions pour risques et charges passent de 14.731k€ à 25.503k€ en 2015 soit une hausse de 10.772k€. Cette évolution s'explique comme suit :

- Provision pour couverture des risques applicatifs associés à la transition vers de nouveaux systèmes informatiques nécessaires aux processus de marchés et à leurs évolutions (5.165k€)
- Provision enregistrée de 7.500k€ dans le cadre des travaux à effectuer pour « vectoriser » les plans du réseau
- Extourne de la provision « litige Trottoir de Tournai » suite à la résolution à l'amiable de ce litige (- 1.497k€)

Les dettes à plus d'un an (1.824.073k€ c/ 1.730.109k€ à fin 2014) sont constituées des emprunts contractés auprès des

établissements de crédit (999.179k€), de placements privés (189.750k€), des emprunts obligataires (630.000k€), d'un nouvel emprunt contracté auprès de la Sowafinal (2.400k€) dans le cadre d'un projet de remplacement des lampes à mercures au niveau de l'éclairage public communal et des garanties déposées par les sociétés de lotissement à rembourser ultérieurement (1.701k€). Signalons que le Groupe a émis, début 2015, deux nouveaux emprunts obligataires d'un montant de 100.000k€ chacun d'une durée de 30 ans.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année sont constituées par le capital des emprunts Belfius, ING, CBC et BNP Paribas (109.108k€) à rembourser en 2016.

Les dettes financières court terme sont uniquement constituées de billets de trésorerie pour un montant de 50.000k€, et sont destinés à s'assurer que les besoins de financement du Groupe seront bien couverts pour le début de l'année 2016.

Les fournisseurs ainsi que les factures à recevoir (139.637k€ c/ 133.607k€ à fin 2014) constituent l'essentiel des dettes commerciales et ne comportent pas de dettes particulières faisant l'objet de contestations.

Les acomptes reçus sur commande (22.423k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et aux clients sous « fournisseur X » (OSP), ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 51.836k€ (c/48.177k€ à fin 2014) reprennent :

- Parmi les dettes fiscales (9.570k€) : la TVA à payer sur les opérations de décembre 2015, le solde de précompte professionnel à payer (déclaration de décembre 2015) ainsi que le précompte mobilier lié à l'acompte sur dividende payé fin 2015
- Parmi les dettes salariales et sociales (42.267k€) : les provisions pour primes à payer (gratifications) et rémunérations (congés non pris, heures supplémentaires, jetons de présence), l'ONSS ainsi que de la provision pour pécule de vacances à payer en 2016 et diverses cotisations annuelles (Inami, ONSS)

La rubrique « Autres dettes » (37.607k€), en augmentation de 6.107k€, comprend principalement le solde des dividendes bruts de l'exercice 2015 à payer aux associés après l'Assemblée générale ordinaire (24.349k€), le fonds gaz (84k€), ainsi que le solde du compte courant envers RESA (7.030k€) et envers le personnel (via les fonds sociaux pour 2.459k€).

Les comptes de régularisation du passif (67.151k€ c/ 69.341k€) sont principalement constitués :

- Des passifs réglementaires (22.485k€) et de la neutralisation des écarts entre charges et produits de l'exercice 2008 pour les redevances de voirie, les charges de pensions et la redevance Elia (15.735k€)

- De la provision servant à couvrir les rentes à payer aux agents ayant presté pour les intercommunales mixtes de télédistribution (2.271k€)

- D'un montant de 14.177k€ de charges financières essentiellement relatives à nos placements privés et aux emprunts obligataires

- De la RTNR pour un montant de 8.726k€

C. RISQUES ET INCERTITUDES

1° Description des mesures prises face aux risques et incertitudes auxquels ORES est confrontée.

Les paragraphes qui suivent décrivent les mesures prises pour remédier aux risques et incertitudes connus auxquels le groupe économique ORES est confronté. Certains risques non identifiés dans cette liste pourraient exister ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner en importance dans le futur. Il faut noter aussi que les risques ne sont pas présentés ci-après par ordre d'importance.

RISQUES ET INCERTITUDES RÉGULATOIRES ET RÉGLEMENTAIRES

Un cadre réglementaire définit les activités d'ORES. Tout changement apporté par le législateur ou le régulateur peut impacter l'entreprise de manière plus ou moins importante. Depuis le 1^{er} juillet 2014, la compétence tarifaire de la distribution d'électricité et de gaz est régionalisée et la CWaPE est désormais le seul régulateur compétent pour cette activité sur le territoire des communes wallonnes. Cela renforce la cohérence entre les politiques et leur financement au travers des tarifs. Une méthodologie tarifaire et de nouveaux tarifs ont été approuvés par le régulateur pour les exercices 2015 et 2016. Ils s'inscrivent dans la continuité du cadre applicable aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) depuis 2009. Pour l'exercice 2017, la CWaPE a maintenu une continuité avec la période réglementaire transitoire 2015-2016 en approuvant une méthodologie basée sur les mêmes principes. ORES doit veiller à son efficacité opérationnelle et à la maîtrise de ses coûts afin de s'inscrire dans les enveloppes budgétaires approuvées par le régulateur et ce, en tenant compte des nouveaux besoins en ressources liés à l'indispensable adaptation de ses réseaux face à la transition énergétique.

La compétence de statuer sur les soldes réglementaires a également été confiée par décret à la CWaPE. Les méthodologies tarifaires 2015-2016 et 2017 entérinent une répercussion d'un pourcentage des soldes réglementaires au travers des tarifs (10% des soldes résultant de la période 2008-2013 en 2015-2016 et 20% des soldes de la période 2008-2014 en 2017).

La CWaPE a prévu de modifier la méthodologie tarifaire applicable pour la période réglementaire 2018-2022. ORES s'inscrit

dans cette démarche, notamment en vue de permettre l'adaptation de la méthode tarifaire aux contraintes et à la structure de coûts des GRD, et d'assurer la pérennité de ses activités dans une perspective de long terme. Bien que la modification de la méthodologie tarifaire puisse avoir un impact sur la rentabilité d'ORES, l'obligation pour le régulateur et le législateur de tenir compte des principes des directives européennes du troisième paquet énergie limite ce risque.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon adopte au début de chaque législature une déclaration de politique régionale dont un chapitre est consacré à l'énergie et qui fixe les grandes lignes de la politique énergétique. ORES adopte une attitude proactive face aux modifications qui en découlent, tout comme pour l'ensemble des autres modifications légales et réglementaires pouvant avoir des effets sur son activité. Cela s'inscrit dans sa volonté d'agir comme facilitateur de marché(s) et de se positionner comme le partenaire légitime et reconnu, l'interlocuteur privilégié des autorités publiques en matière de politique énergétique.

RISQUES OPÉRATIONNELS

RISQUES LIÉS À LA DÉGRADATION DES RÉSEAUX

ORES gère les réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel avec un objectif : garantir leur fiabilité et la continuité de l'alimentation des clients en énergie. Cependant, les phénomènes naturels et des dégradations volontaires ou involontaires par des tiers peuvent entraîner des incidents et des dommages sur ces réseaux. Des polices d'assurance visent à couvrir les conséquences financières de ces événements.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

L'évolution rapide du nombre d'installations de production décentralisée d'électricité crée des incertitudes sur les spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain. L'un des grands défis technologiques auxquels ORES est confrontée réside dans « l'intelligence » à intégrer aux réseaux, compte tenu notamment des volumes d'informations à traiter et à véhiculer. Dans cette perspective, une redéfinition des outils de gestion des réseaux, ainsi que de la stratégie de télécommunication qui y est liée, est en cours. Smart metering, smart grids, participation active du client tantôt consommateur, tantôt producteur, pilotage du portefeuille... sont autant de lignes d'actions sur lesquelles l'entreprise travaille dans une optique d'optimisation, en testant différents concepts via des expériences-pilotes et à travers des projets concrets. Les prototypes permettent de vérifier les performances technologiques d'équipements hier accessoires à l'activité principale, et qui demain seront au centre du métier de GRD.

RISQUE DE BLACK-OUT ET DE PÉNURIE

Par ailleurs, le caractère intermittent et aléatoire des productions électriques d'origine renouvelable contribue aussi à modifier l'équilibre historique du système électrique. Le développement des moyens de production verte challenge la production classique et peut conduire à des variations importantes des flux d'électricité sur les réseaux, tant de transport que de distribution. Cela accroît les risques de perturbations avec, in fine, un éventuel black-out, c'est-à-dire un effondrement total du réseau. Autre risque lié à la non-disponibilité de certaines centrales « classiques » : celui de la pénurie, c'est-à-dire un manque de capacité prévisible lié à un déséquilibre entre production et consommation. Pour garantir, voire rétablir cet équilibre, les autorités fédérales et le gestionnaire du réseau de transport (GRT) Elia ont établi une série d'actions et de mesures, auxquelles ORES a également apporté sa contribution. L'entreprise a évalué l'impact d'un éventuel délestage décidé par les autorités sur l'alimentation électrique des clients qualifiés de prioritaires par ces mêmes autorités ; elle a mis en place des outils d'information de la clientèle éventuellement concernée par un délestage, réalisé des exercices de gestion de crise et mis à jour les procédures ad hoc.

RISQUE LIÉ À LA QUALITÉ DES DONNÉES

La maîtrise des données est un enjeu essentiel pour satisfaire aux obligations réglementaires, assurer un contrôle interne performant, répondre aux attentes des parties prenantes et prendre les décisions stratégiques liées aux défis de l'entreprise. Des projets et programmes sont en cours depuis 2013 afin de renforcer la qualité des données.

RISQUES LIÉS AU MODÈLE DE MARCHÉ

Le modèle du marché belge de l'énergie connaît d'importantes évolutions, notamment en raison de l'augmentation des productions décentralisées, de la gestion de la flexibilité ou encore des réseaux privés. Ces changements ont potentiellement un impact sur les rôles respectifs des GRT, GRD, responsables d'équilibre, producteurs et fournisseurs, qui étaient traditionnellement bien délimités. ORES est très attentive à cette évolution et souhaite dans ce cadre réaffirmer le rôle de facilitateur de marchés qui lui est reconnu en tant que GRD depuis le début de la libéralisation des marchés. Dans ce cadre, ORES participe aux études visant à définir les interactions entre les opérateurs du marché, les rôles de chacun et les responsabilités qui y sont associées.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

La mise en œuvre de dispositions légales, tel le décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols, pourrait justifier des dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, ORES prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution. Des provisions ad hoc sont constituées.

RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

Quelle que soit l'activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que les membres de son personnel aient en perma-

nence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions de santé et de sécurité, afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'actions revu annuellement.

RISQUES DE LITIGES JURIDIQUES

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES. Des provisions adéquates ont été ou seront constituées pour couvrir ce risque.

RISQUES INFORMATIQUES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

De manière générale, l'altération ou la perte de bases de données, une défaillance des systèmes ou applications informatiques, la propagation de virus, le piratage ou encore une défaillance du réseau de télécommunications peuvent entraver la bonne marche de l'entreprise et le service à la clientèle. ORES prend les mesures nécessaires pour protéger ses systèmes, ses applications et ses données, ainsi que leur communication, et éviter toute intrusion dans la gestion de ses activités.

RISQUES FINANCIERS

RISQUES DE CRÉDIT

Un programme de billets de trésorerie a été instauré début 2011 par ORES scrl avec garantie d'ORES Assets scrl. Depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans peut être émis dans ce cadre. En 2012, un fonds de garantie a été apporté par ORES Assets scrl en faveur d'ORES scrl, cette dernière étant chargée de trouver le financement nécessaire à l'activité. Les montants récoltés via les emprunts obligataires en 2012, 2014 et 2015 ainsi que l'émission de placements privés permettent de couvrir les besoins de financement d'ORES. Deux lignes de crédit court terme ont été souscrites par ORES scrl pour un montant global de 100 M€ et sont disponibles jusque fin 2017. ORES poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et des actifs.

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES utilise aussi des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme) et des CAP de taux d'intérêt. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

RISQUE FISCAL

Depuis l'exercice d'imposition 2016 (revenus 2015) ORES Assets scrl est soumise à l'impôt des sociétés. ORES scrl

quant à elle est soumise à cet impôt depuis sa création. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale est actuellement intégrée dans les tarifs; l'impact de cet assujettissement est donc limité pour le groupe ORES.

RISQUES DE PATRIMOINE ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion de ce risque, ORES a la possibilité de demander une garantie bancaire aux contreparties pour la facturation des redevances d'utilisation des réseaux, et renforce les actions spécifiques de recouvrement des créances relatives aux travaux réalisés dans le cadre de la gestion des réseaux, via l'attribution de marchés publics à des sociétés de recouvrement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire du programme de billets de trésorerie et des lignes de crédit évoquées ci-avant ; on peut considérer que le risque de liquidité d'ORES est quasi-nul. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que l'usage de produits au risque (de crédit et de taux) limité. Enfin, la méthodologie tarifaire prévoit que tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe régulatoire.

RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET CONJONCTURELS

La crise économique actuelle pourrait avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel. Cette diminution éventuelle des volumes distribués n'est normalement pas supportée par ORES. La méthodologie tarifaire prévoit en effet que la perte de résultats subséquente sera prise en compte dans le cadre de l'approbation des soldes régulatoires et répercutée en principe dans les tarifs de la période régulatoire suivante.

RISQUES LIÉ À L'IMAGE

De manière générale, certaines circonstances et événements peuvent avoir une influence négative sur l'image d'ORES. L'entreprise est attentive à éviter la prolifération d'idées reçues, notamment via une communication adaptée sur ses activités, sur la maîtrise des coûts de la distribution ou encore les différentes composantes de la facture du client.

2° Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

A) Rationalisation territoriale

Un accord de coopération entre les trois Régions du pays est intervenu en date du 13 février 2014 prévoyant notamment que le droit applicable à chaque intercommunale interrégionale en matière d'organisation et de fonctionnement des intercommunales et de tutelle administrative est celui de la Région dont relèvent les personnes morales de droit public qui disposent ensemble de la plus grande part de l'actionnariat.

Par ailleurs, la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'Etat a transféré au 1^{er} juillet 2014 le contrôle des tarifs de distribution d'électricité et de

gaz du régulateur fédéral aux régulateurs régionaux. Cela a pour conséquence que depuis le 1^{er} juillet 2014, les régulateurs compétents pour cette matière sont la Commission wallonne pour l'Énergie (ci-après la « CWaPE ») en Région wallonne et le Vlaamse Regulator van de Elektriciteits-en Gasmarkt (ci-après la « VREG ») en Région flamande. Or, les méthodologies tarifaires arrêtées par les régulateurs régionaux sont fondamentalement différentes et il est imposé aux gestionnaires de réseau de distribution interrégionaux d'établir des états financiers distincts et des tarifs distincts pour les communes de chaque région concernée.

S'en est suivie une réflexion entre opérateurs, gestionnaires de réseaux et communes concernées et d'aucuns sont arrivés à la conclusion qu'il serait opportun d'envisager une rationalisation territoriale sur la base régionale des intercommunales de distribution d'énergie auparavant bi-régionales.

Le 1^{er} transfert intervenu est relatif à la commune de Fourons. Un accord de principe s'est dégagé rapidement entre la commune de Fourons et les GRD quant au transfert de la commune de Fourons d'ORES Assets vers Inter-Energa et Infrac Limbourg via une opération de scission partielle, en vue de l'admission de la commune de Fourons (à l'exclusion des autres communes associées d'ORES Assets). Cette opération de scission-absorption a été menée à bien en décembre 2015. Le transfert effectif du territoire de Fourons a eu lieu le 1^{er} janvier 2016.

D'autres communes flamandes et wallonnes sont concernées par les modifications légales et réglementaires qui ont conduit au retrait de Fourons.

Aussi, de même cause rationnelle, le sort des communes francophones desservies par Gaselwest dans le Hainaut occidental a été également pris en considération.

Or, en 2015, seule la commune de Frasnes-lez-Anvaing a délibéré en faveur de l'uniformisation de son territoire en ORES Assets. En conséquence de quoi, le Conseil d'administration, en séance du 16 décembre 2015, a arrêté un rapport circonstancié quant à la valorisation de l'apport découlant du transfert de Frasnes-lez-Anvaing et de son extension d'affiliation en ORES Assets pour l'entièreté de son territoire, auparavant partiellement desservi par Gaselwest. Ce transfert est également effectif le 1^{er} janvier 2016.

COMPTES ANNUELS 2015 CONSOLIDÉS

B) Vente de la participation d'Index'is

Le 12 mars 2015, le Conseil d'administration d'Index'is a pris la décision d'intégrer Index'is dans la société Eandis CVBA à compter du 1^{er} janvier 2016. Il est prévu qu'au terme de cette opération, la société Index'is sera dissoute sans liquidation et que l'intégralité de son patrimoine sera transférée à Eandis. La méthode utilisée pour déterminer le rapport d'échange est basée sur l'actif net des deux sociétés à fin 2014.

Cette opération s'est concrétisée le 22 décembre 2015 lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'Index'is dans laquelle il a été approuvé la fusion par absorption de la société Index'is par Eandis avec prise d'effet comptable au 1^{er} janvier 2016. Il a également été approuvé la dissolution sans liquidation de la société Index'is à compter du 31 décembre 2015 minuit.

3° Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

« néant »

4° Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement

L'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, compteurs « intelligents » et autres développements montrent que des coûts importants de « recherche et développement » sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que précédemment.

Dans cette optique, ORES scrl a dès lors pris l'option de procéder ou de pouvoir procéder à l'avenir à l'activation de dépenses de personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet qualifié de « recherche et développement ».

5° Indications relatives à l'existence de succursales de la société

« néant »

6° Le bilan ne fait pas apparaître une perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice

7° Toutes les informations qui y doivent être insérées en vertu du Code des sociétés

« néant »

8° L'utilisation des instruments financiers par la société

Pour rappel, un programme de billets de trésorerie avait été instauré début 2011 par ORES scrl avec garantie des 8 GRD pour un montant de 250 M€ et une durée de 10 ans. Outre des billets de trésorerie d'une durée de moins d'un an, ce programme permettait d'émettre, depuis 2012, du papier commercial d'une durée de cinq à huit ans.

En 2012, ORES scrl a émis un emprunt obligataire dans le cadre de l'instauration du fonds de garantie apporté par les 8 GRD en faveur d'ORES scrl. Les montants obtenus via l'emprunt obligataire (350 M€) et l'émission de placements privés (189.7 M€) ont permis de couvrir les besoins de financement d'ORES scrl et des 8 GRD pour les années 2012, 2013 et 2014 pour partie. En 2014, un nouvel emprunt obligataire (80 M€) a été émis pour couvrir les besoins des années 2014 et 2015 (pour partie), enfin, en 2015 ORES scrl a contracté deux nouveaux emprunts de types obligataires pour 200 M€ afin de couvrir ses besoins des années 2015 et 2016, elle a également profité des bonnes conditions de marché pour souscrire des billets de trésorerie à court terme à hauteur de 50 M€.

Deux lignes de crédit court terme, non utilisées à ce jour, ont été également souscrites par ORES scrl pour un montant global de 100 M€.

Néanmoins, ORES scrl devra poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES scrl et ORES Assets appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents d'ORES Assets / des 8 GRD avant la fusion et d'ORES scrl qui ont permis de fixer une politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES scrl et ORES Assets utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), ainsi que des CAP de taux d'intérêt. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement.

Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

ORES scrl centralise les liquidités pour le compte du GRD, et dispose à ce titre d'un compte courant envers ce dernier qui, en cas de besoin de fonds, ne s'expose dès lors pas au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION⁽¹⁾

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
(montants en €)				
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	3.413.213.198,90	3.296.133.107,63
Frais d'établissement	4.7	20	4.415.368,96	4.300.384,36
Immobilisations incorporelles	4.8	21	24.598.712,26	13.987.233,48
Ecart de consolidation positifs	4.12	9920	1.785.139,83	3.570.279,63
Immobilisations corporelles	4.9	22/27	3.375.922.907,87	3.269.146.177,15
Terrains et constructions		22	85.182.029,62	79.701.572,99
Installations, machines et outillage		23	3.257.667.480,04	3.158.082.797,13
Mobilier et matériel roulant		24	28.770.274,30	26.910.092,47
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	4.303.123,91	4.451.714,56
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	4.1-4	28	6.491.069,98	5.129.033,01
Sociétés mises en équivalence	4.10	9921	5.012.129,43	3.661.248,70
Participations		99211	989.331,70	989.331,70
Créances		99212	4.022.797,73	2.671.917,00
Autres entreprises	4.10	284/8	1.478.940,55	1.467.784,31
Participations, actions et parts		284	841.108,18	841.108,18
Créances		285/8	637.832,37	626.676,13
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	592.186.953,72	584.738.169,41
Créances à plus d'un an		29	74.566,03	-
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	74.566,03	
Impôts différés		292		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	36.914.967,84	32.715.703,19
Stocks (2)		30/36	29.242.393,10	24.088.705,96
Approvisionnements		30/31	29.242.393,10	24.088.705,96
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	7.672.574,74	8.626.997,23
Créances à un an au plus		40/41	165.757.068,62	145.090.504,80
Créances commerciales		40	159.247.211,80	128.901.077,57
Autres créances		41	6.509.856,82	16.189.427,23
Placements de trésorerie		50/53	105.482.080,49	117.237.254,45
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	105.482.080,49	117.237.254,45
Valeurs disponibles		54/58	4.886.807,53	12.190.254,37
Comptes de régularisation		490/1	279.071.463,21	277.504.452,60
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.005.400.152,62	3.880.871.277,04

(1) Article 124 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

(2) Possibilité de regroupement des stocks (article 158, § 1, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

(montants en €)

PASSIF**CAPITAUX PROPRES**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital		10/15	1.678.059.472,46	1.657.206.480,86
Capital souscrit		10	793.170.006,99	787.319.931,79
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	583.704.646,49	604.080.124,68
Réserves consolidées (+)/(-)	4.11	9910	301.156.712,81	265.768.491,82
Ecarts de consolidation négatifs	4.12	9911		
Imputations des écarts de consolidation positifs		99201		
Ecarts de conversion (+)/(-)		9912		
Subsides en capital		15	28.106,17	37.932,57

INTÉRÊTS DE TIERS

Intérêts de tiers		9913	1.641,11	1.609,67
-------------------	--	------	----------	----------

PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES

Provisions pour risques et charges		160/5	25.502.727,93	14.730.976,25
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges		163/5	25.502.727,93	14.730.976,25
Impôts différés et latences fiscales	4.6	168		

DETTES

Dettes à plus d'un an	4.13	17	1.824.072.945,87	1.730.108.510,34
Dettes financières		170/4	1.822.372.437,99	1.728.037.193,00
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	630.000.000,00	430.000.000,00
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	1.188.929.315,72	1.298.037.193,00
Autres emprunts		174	3.443.122,27	
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	1.700.507,88	2.071.317,34
Dettes à un an au plus	4.13	42/48	410.612.410,06	409.482.671,66
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	109.107.877,88	176.213.834,19
Dettes financières		43	50.000.000,00	
Etablissements de crédit		430/8	50.000.000,00	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	139.637.313,40	133.606.974,84
Fournisseurs		440/4	139.637.313,40	133.606.974,84
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	22.423.356,13	19.985.287,38
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	51.836.445,37	48.176.604,81
Impôts		450/3	9.569.602,41	9.670.092,71
Rémunérations et charges sociales		454/9	42.266.842,96	38.506.512,10
Autres dettes		47/48	37.607.417,28	31.499.970,44
Comptes de régularisation		492/3	67.150.955,19	69.341.028,26
TOTAL DU PASSIF		10/49	4.005.400.152,62	3.880.871.277,04

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)

(montants en €)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	1.129.274.258,13	1.057.098.133,63
Chiffre d'affaires	4.14	70	1.087.879.345,62	1.014.476.044,71
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (réduit) (+)/(-)		71	-954.422,49	292.981,80
Production immobilisée		72	5.113.173,75	3.525.008,59
Autres produits d'exploitation		74	37.236.161,25	38.804.098,53
Coût des ventes et des prestations		60/64	923.477.333,23	908.361.478,21
Approvisionnements et marchandises		60	18.350.104,17	15.270.608,61
Achats		600/8	23.503.791,31	18.915.276,32
Variation des stocks (augmentation, réduit) (+)/(-)		609	-5.153.687,14	-3.644.667,71
Services et bien divers		61	574.604.361,89	554.743.832,57
Rémunérations, charges sociales et pensions	4.14	62	173.459.831,19	182.724.854,91
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	130.001.112,19	129.239.069,23
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-19.153.362,98	1.083.820,74
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/7	10.771.751,68	-3.327.118,37
Autres charges d'exploitation		640/8	33.658.395,29	26.841.270,70
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960	1.785.139,80	1.785.139,82
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	205.796.924,90	148.736.655,42
Produits financiers		75	2.041.550,34	1.881.955,89
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	1.165.022,82	1.797.328,36
Autres produits financiers		752/9	876.527,52	84.627,53
Charges financières		65	67.826.940,95	67.818.586,73
Charges des dettes		650	67.510.976,35	67.265.883,72
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	315.964,60	552.703,01
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	140.011.534,29	82.800.024,58
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation		9970		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	4.14	764/9		

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)

			(montants en €)	
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Charges exceptionnelles		66		97.046,62
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		97.046,62
Amortissements exceptionnels sur écarts de consolidation positifs		9962		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	4.14	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	140.011.534,29	82.702.977,96
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780		
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	4.14	67/77	53.882.716,03	5.244.923,02
Impôts		670/3	53.885.212,50	5.250.017,69
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	2.496,47	5.094,67
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	86.128.818,26	77.458.054,94
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975		
Résultats en bénéfice		99751		
Résultats en perte		99651		
Bénéfice (Perte) consolidé (+)/(-)		9976	86.128.818,26	77.458.054,94
Dont :				
Part des tiers (+)/(-)		99761		
Part du groupe (+)/(-)		99762	86.128.818,26	77.458.054,94

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	MÉTHODE UTILISÉE (G/P/E1/E2/E3/ E4) (1)(2)	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE (3) (EN %)	VARIATION DU % DE DÉTENTION DU CAPITAL (PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT) (4)
OPÉRATEUR DE RÉSEAUX D'ÉNERGIES SCRL Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0897.436.971	G	99,68	0,00
INDEX'IS SCRL Galerie Ravenstein 4, boîte 2 1000 Bruxelles 1 Belgique 0477.884.257	E1	30,00	0,00
ATRIAS SCRL Galerie Ravenstein 4, boîte 2 1000 Bruxelles 1 Belgique 0836.258.873	E1	16,67	0,00

(1) **G** Consolidation globale

P Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 134, alinéa 1^{er}, 3^o de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 108 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 109 jo. 110 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 134, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)

(2) Si une variation du pourcentage de détention du capital entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

(3) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(4) Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 4.5. (article 112 de l'arrêté précité).

SOCIÉTÉS AUTRES QUE LES FILIALES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Ci-dessous sont reprises les sociétés, autres que celles visées aux états CONSO 4.1 et CONSO 4.2, dans lesquelles les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors (au titre des article 107 et 108 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés) détiennent, soit elles-mêmes, soit par une personne agissant en son nom mais pour leur compte, un pourcentage de capital de 10% au moins. Ces informations peuvent être omises lorsqu'elles ne sont que d'in intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	FRACTION DU CAPITAL DÉTENUE (1) (EN %)	INFORMATIONS REPRISES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS (2)			
		COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS LE	CODE DEVISE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT NET
				(+) OU (-)	(EN DEVICES)
N-ALLO SCRL Chaussée de Louvain 658 1030 Bruxelles 3 Belgique 0466.200.311	13,88	31/12/14	EUR	2.102.818	-4.291.615

(1) Fraction du capital détenue par les entreprises comprises dans la consolidation et celles laissées en dehors.

(2) Ces informations peuvent être omises lorsque la société concernée n'est pas tenue de rendre ces indications publiques

ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(montants en €)			
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	20.096.899,04
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	15.641.830,65	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Ecart de conversion (+)/(-)	99811		
Autres variations (+)/(-)	99821		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	35.738.729,69	
Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	6.109.665,56
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	5.030.351,87	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Ecart de conversion (+)/(-)	99831		
Autres variations (+)/(-)	99841		
Au terme de l'exercice	8121	11.140.017,43	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	24.598.712,26	

ÉTAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(montants en €)			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	4.300.384,36
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	700.000,00	
Amortissements	8003	585.015,40	
Ecart de conversion (+)/(-)	9980		
Autres (+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	4.415.368,96	
Dont			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement	200/2	4.415.368,96	
Frais de restructuration	204		

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	113.143.578,98
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	11.141.872,70	
Cessions et désaffectations	8171	10.409.831,08	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Ecart de conversion (+)/(-)	99851		
Autres variations (+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	113.875.620,60	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	5.038.163,59
Mutations de l'exercice			
Actés	8211		
Acquis de tiers	8221		
Annulés	8231		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Ecart de conversion (+)/(-)	99871		
Autres variations (+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	5.038.163,59	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	38.480.169,58
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.976.064,68	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés	8301	6.724.479,69	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Ecart de conversion (+)/(-)	99891		
Autres variations (+)/(-)	99901		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	33.731.754,57	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	85.182.029,62	

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	4.159.574.009,28
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	222.327.132,96	
Cessions et désaffectations	8172	38.656.528,39	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Ecart de conversion (+)/(-)	99852		
Autres variations (+)/(-)	99862		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	4.343.244.613,85	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	1.012.966.419,88
Mutations de l'exercice			
Actés	8212		
Acquis de tiers	8222		
Annulés	8232		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Ecart de conversion (+)/(-)	99872		
Autres variations (+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	1.012.966.419,88	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	2.014.457.632,03
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	116.688.858,33	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés	8302	32.602.936,67	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Ecart de conversion (+)/(-)	99892		
Autres variations (+)/(-)	99902		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	2.098.543.553,69	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	3.257.667.480,04	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	135.904.011,29
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	8.084.367,37	
Cessions et désaffectations	8173	3.147.712,92	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Ecart de conversion (+)/(-)	99853		
Autres variations (+)/(-)	99863		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	140.840.665,74	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	769.326,59
Mutations de l'exercice			
Actés	8213		
Acquis de tiers	8223		
Annulés	8233		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Ecart de conversion (+)/(-)	99873		
Autres variations (+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	769.326,59	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	109.763.245,41
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	6.157.246,66	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés	8303	3.080.774,04	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Ecart de conversion (+)/(-)	99893		
Autres variations (+)/(-)	99903		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	112.839.718,03	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	28.770.274,30	

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	8.307.086,37
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Ecart de conversion (+)/(-)	99855		
Autres variations (+)/(-)	99865		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	8.307.086,37	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8215		
Acquis de tiers	8225		
Annulés	8235		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Ecart de conversion (+)/(-)	99875		
Autres variations (+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	3.855.371,81
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	148.590,65	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Ecart de conversion (+)/(-)	99895		
Autres variations (+)/(-)	99905		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	4.003.962,46	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	4.303.123,91	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	989.331,70
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Écarts de conversion (+)/(-)	99911		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	989.331,70	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8411		
Acquis de tiers	8421		
Annulés	8431		
Écarts de conversion (+)/(-)	99921		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées	8501		
Écarts de conversion (+)/(-)	99931		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice (+)/(-)	9994P	XXXXXXXXXX	
Quote-part dans le résultat de l'exercice	99941		
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations	99942		
Autres types de variations des capitaux propres	99943		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice	9994		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	99211	989.331,70	
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	99212P	XXXXXXXXXX	2.671.917,00
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	2.370.880,73	
Remboursements	8591	1.020.000,00	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Écarts de conversion (+)/(-)	99951		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(99212)	4.022.797,73	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	(8651)		

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	841.108,18
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Écarts de conversion (+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	841.108,18	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Écarts de conversion (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées	8502		
Écarts de conversion (+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	841.108,18	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	626.676,13
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	47.355,60	
Remboursements	8592	36.199,36	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Écarts de conversion (+)/(-)	99952		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	637.832,37	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	(8652)		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice	9910P	XXXXXXXXXX	265.768.491,82
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé (+)/(-)	99002	35.388.220,99	
Autres variations (+)/(-)	99003		
Autres variations (à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)			
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(9910)	301.156.712,81	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ÉCARTS POSITIFS CONSOLIDATION			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99071P	XXXXXXXXXX	3.570.279,63
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031		
Amortissements	99041	-1.785.139,80	
Écarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99071	1.785.139,83	
MISE EN EQUIVALENCE			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99073P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033		
Amortissements	99043		
Écarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99073		
ÉCARTS NÉGATIFS CONSOLIDATION			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99072P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Écarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99072		
MISE EN EQUIVALENCE			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99074P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Écarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99074		

ÉTAT DES DETTES

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE			
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année			
Dettes financières	8801	109.107.877,88	
Emprunts subordonnés	8811		
Emprunts obligataires non subordonnés	8821		
Dettes de location-financement et assimilées	8831		
Etablissements de crédit	8841	109.107.877,88	
Autres emprunts	8851		
Dettes commerciales	8861		
Fournisseurs	8871		
Effets à payer	8881		
Acomptes reçus sur commandes	8891		
Autres dettes	8901		
TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	(42)	109.107.877,88	
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir			
Dettes financières	8802	646.358.696,49	
Emprunts subordonnés	8812		
Emprunts obligataires non subordonnés	8822		
Dettes de location-financement et assimilées	8832		
Etablissements de crédit	8842	646.358.696,49	
Autres emprunts	8852		
Dettes commerciales	8862		
Fournisseurs	8872		
Effets à payer	8882		
Acomptes reçus sur commandes	8892		
Autres dettes	8902	1.638.278,28	
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR	8912	647.996.974,77	
Dettes ayant plus de 5 ans à courir			
Dettes financières	8803	1.176.013.741,50	
Emprunts subordonnés	8813		
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	630.000.000,00	
Dettes de location-financement et assimilées	8833		
Etablissements de crédit	8843	542.570.619,23	
Autres emprunts	8853	3.443.122,27	
Dettes commerciales	8863		
Fournisseurs	8873		
Effets à payer	8883		
Acomptes reçus sur commandes	8893		
Autres dettes	8903	62.229,60	
TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR	8913	1.176.075.971,10	

ÉTAT DES DETTES (SUITE)

	(montants en €)		
	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISSES DANS LA CONSOLIDATION (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)			
Dettes financières	8922		
Emprunts subordonnés	8932		
Emprunts obligataires non subordonnés	8942		
Dettes de location-financement et assimilées	8952		
Etablissements de crédit	8962		
Autres emprunts	8972		
Dettes commerciales	8982		
Fournisseurs	8992		
Effets à payer	9002		
Acomptes reçus sur commandes	9012		
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022		
Impôts	9032		
Rémunérations et charges sociales	9042		
Autres dettes	9052		
TOTAL DES DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISSES DANS LA CONSOLIDATION	9062		

RÉSULTATS

	(montants en €)		
	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Gestionnaire de réseaux de distribution		1.087.879.345,62	1.014.476.044,71
Ventilation par marché géographique			
Belgique		1.087.879.345,62	1.014.476.044,71
Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique	99083	1.087.879.345,62	1.014.476.044,71
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	2.400	2.388
Ouvriers	90911		
Employés	90921	2.166	2.158
Personnel de direction	90931	234	230
Autres	90941		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	162.946.449,77	171.110.861,52
Pensions	99622	10.513.381,42	11.613.993,39
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	2.400	2.388
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902		
Ouvriers	90912		
Employés	90922		
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623		
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		
RÉSULTATS EXCEPTIONNELS			
Ventilation des autres produits exceptionnels			
Ventilation des autres charges exceptionnelles			
Moins-value sur désaffectation d'un projet en Recherche et Développement		0,00	97.046,62
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
Influence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice et de l'exercice précédent			

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

(montants en €)

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté de dettes et engagements respectivement :		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	
de tiers	99087	
Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation, s'ils ne sont pas portés au bilan	9217	
Engagements importants d'acquisition d'immobilisations	9218	
Engagements importants de cession d'immobilisations	9219	
Droits résultant d'opérations relatives:		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
Engagements résultant d'opérations relatives:		
aux taux d'intérêt	99092	358.674.030,71
aux taux de change	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	
Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées		
Litiges importants et autres engagements importants		
Cautionnement en faveur des douanes et accises relatif à la perception de la cotisation d'énergie : 40.818,00 EUR		
Garantie en notre faveur pour les redevances de transit : 2.358.700,00 EUR		
Garantie d'un prêt de Sowafinal dans le cadre du remplacement des lampes HGHP : 9.086.825,00 EUR		
Engagements en matière de pensions de retraite et de survie au profit du personnel ou des dirigeants, à charge des entreprises comprises dans la consolidation		
Sur base de la loi du 06 août 1993 relative aux pensions du personnel nommés des administrations locales, le groupe a un engagement de pension d'un montant de 8,9 Millions EUR relatif à des anciens agents de l'intercommunale AIE repris par Electrabel le 1er juin 1991. De par le caractère régulé de notre activité, il a été décidé de prendre la charge annuelle de ces pensions au fur et à mesure de sa survenance.		

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

À condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour les entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble doivent également être mentionnées:

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COPRISSES DANS LA CONSOLIDATION

(montants en €)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9261		
Créances	9291		
À plus d'un an	9301		
À un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
À plus d'un an	9361		
À un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières			
Participations et actions	9262	824.216,26	824.216,26
Créances	9292	54.473.047,29	39.938.237,96
À plus d'un an	9302		
À un an au plus	9312	54.473.047,29	39.938.237,96
Dettes	9352	33.571.119,07	20.093.135,69
À plus d'un an	9362		
À un an au plus	9372	33.571.119,07	20.093.135,69

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRISSES DANS LA CONSOLIDATION

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, à l'exception des transaction au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble :

Néant

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

(montants en €)

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE		
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097	1.468.110,23
Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée	99098	
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)		
Emoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire	9505	46.437,33
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe		
Autres missions d'attestation	95061	32.146,01
Missions de conseils fiscaux	95062	4.760,00
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	51.177,50
Emoluments du (des) commissaire(s)		
Emoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire	9507	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

Concernant le montant mentionné au niveau des « autres missions extérieures à la mission révisoriale », il s'agit de prestations au niveau d'ORES SCRL relatives à des attestations spécifiques destinées à l'organe de contrôle du régulateur et portant sur des exercices antérieurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

(montants en €)

	Exercice
Le cas échéant, estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur la nature et le volume des instruments	
Swaps de couverture (notionnel de 358.674.030,71 €)	30.168.152,92

RÈGLES D'ÉVALUATION

I. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les huit intercommunales mixtes wallonnes ont fusionné au 31 décembre 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 et ont donné naissance à ORES Assets scrl (ci-après désignée «GRD» ou ORES Assets). ORES Assets est donc un gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz (ci-après GRD) en Wallonie qui détient au 31 décembre 2015 le contrôle exclusif de son unique filiale ORES scrl. Pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe, ORES Assets a consolidé par intégration globale sa filiale.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent l'ensemble des états financiers des entités qu'il contrôle (ses filiales). La notion de contrôle est définie comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. L'évaluation du type de contrôle est établie au cas par cas en conformité avec la loi du 7 mai 1999 du code des sociétés.

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe, et sont consolidées par intégration globale dès l'instant où l'existence du contrôle a été établie et ce jusqu'à ce que ce contrôle prenne fin.

Les soldes et transactions intragroupes, ainsi que tout bénéfice résultant de transactions intragroupes, sont intégralement éliminés lors du processus de consolidation pour la préparation des états financiers consolidés.

1. L'ÉCART DE CONSOLIDATION

Lorsque la société consolidante intègre pour la première fois une filiale dans ses comptes consolidés, les capitaux propres de la filiale comprise dans la consolidation sont :

A) À concurrence de la fraction de ses capitaux propres représentée par ses actions et parts détenues par la société consolidante et les filiales comprises dans la consolidation, compensés par la valeur comptable de ces actions et parts dans les comptes de la société consolidante et des filiales qui la détiennent, et

B) À concurrence de la fraction de ses capitaux propres représentée par ses actions et parts détenues par des personnes autres que la société consolidante et les filiales comprises dans la consolidation, inscrits au passif du bilan consolidé sous la rubrique " Intérêts de tiers ".

La différence résultant de cette compensation est, dans les comptes consolidés, imputée, dans la mesure du possible, aux éléments de l'actif et du passif qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur comp-

table dans la comptabilité de la filiale.

L'écart subsistant, après cette opération, est inscrit au bilan consolidé sous la rubrique " Écarts de consolidation ", à l'actif s'il est positif, au passif s'il est négatif.

Les écarts de consolidation positifs et les écarts de consolidation négatifs ne peuvent être compensés, sauf s'ils sont afférents à une même filiale; en ce dernier cas, ils doivent être compensés.

Les écarts de consolidation négatifs ne peuvent être portés au compte de résultats consolidé. Toutefois, lorsqu'un écart de consolidation négatif correspond à la prévision, à la date retenue, d'une faiblesse des résultats futurs de la filiale concernée ou de charges qu'elle occasionnera, il est porté au compte de résultats consolidé dans la mesure et au moment où cette prévision se réalise.

L'écart de consolidation positif, constaté dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2015, provient de la différence entre le prix payé par ORES Assets pour acquérir sa filiale ORES scrl et la valeur comptable des fonds propres de la filiale lors de sa première consolidation en 2012. Il est amorti linéairement sur 5 ans.

2. LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais ne détient pas le contrôle. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable a été établie et ce que jusqu'à ce que cette influence notable prenne fin.

Lorsqu'une participation est mise en équivalence, elle est inscrite au bilan consolidé pour le montant correspondant à la fraction des capitaux propres de la société en cause, y compris le résultat de l'exercice, représentée par cette participation.

ACTIF

II. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital ou les frais d'émission d'emprunt.

L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit du § 1^{er} de l'article 59 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins des sommes réellement dépensées. Toutefois, l'amortissement des frais d'émission d'emprunts peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Pour ce qui nous concerne, les frais portés en compte sous cette rubrique sont relatifs aux frais d'émission de nos emprunts obligataires, ils sont amortis, comme le propose la loi, sur toute la durée de l'emprunt.

III. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation. Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée. Selon l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 (art. 95, § 1^{er}), il faut distinguer :

- les frais de développement ;
- les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires ;
- le goodwill.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation.

Le Groupe a pris l'option de procéder à l'activation de frais de développement au titre d'immobilisations incorporelles.

Les frais de développement susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés :

- les dépenses du personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet

répondant à la définition ci-dessus ;

- les coûts des instruments et matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles ;
- les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet ;
- les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet.

L'immobilisation incorporelle provenant tant de l'activité de frais de développement que de l'achat de licences informatiques est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité (fixée à 5 ans) et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

IV. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEUR D'ACQUISITION

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou à leur valeur d'apport.

FRAIS ACCESSOIRES

- Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la TVA non déductible qui a grevé les investissements jusqu'au 30 juin 1980. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

INTERVENTIONS DE TIERS

- Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

AMORTISSEMENTS

- Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré. Les installations acquises au cours de l'exercice sont, depuis le 1^{er} janvier 2015 et suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, amorties au prorata temporis. L'impact de la modification de la règle dévaluation relative aux amortissements est mentionné dans les points spéciaux.

- Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

INSTALLATIONS ÉLECTRICITÉ	TAUX D'AMORTISSEMENT EN%	INSTALLATIONS GAZ	TAUX D'AMORTISSEMENT EN%
Terrains	0	Terrains	0
Bâtiments industriels	3	Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2	Bâtiments administratifs	2
Câbles	2	Conduites	2
Lignes	2	Cabines / stations	3
Réseau signalisation gaine câble fibres optiques	4	Raccordements / branchements	3
Postes et cabines (équipements HT et BT)	3	Appareils de mesure	3
Raccordements – transformations	3	Équipement labo, dispatching	10
Raccordements – lignes et câbles	2	Compteurs à budget, compteurs électroniques, automatiques	10
Appareillage de mesure	3	Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10	Télétransmission et fibres optiques	10
Compteurs électriques basse tension SMART	6,7	Outillage et mobilier	10
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10	Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Télétransmission et fibres optiques	10	Outillage roulant	10
Outillage et mobilier	10	Matériel informatique	33
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20		
Outillage roulant	10		
Équipement administratif (matériel informatique)	33		

Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis 2003, les intercommunales actives dans les marchés de l'électricité et du gaz naturel ont vu leurs activités se recentrer, au rythme de la libéralisation de ces marchés, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, activité monopolistique pour laquelle il existe un cadre réglementaire composé notamment des méthodologies tarifaires. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis calculé sur base d'un taux de rémunération, d'une structure de financement théorique et de la base des capitaux investis à rémunérer (RAB) (a).

Les gestionnaires de réseau de distribution mixtes d'électricité et de gaz disposant d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles ont pu établir la valeur initiale des capitaux investis au 31 décembre 2001 / 31 décembre 2002 sur la base de la valeur économique de cet inventaire. Les valeurs initiales ont été formellement approuvées par le régulateur compétent puis confirmées en 2007 sur la base des valeurs au 31 décembre 2005 pour l'électricité et au 31 décembre 2006 pour le gaz naturel.

Le régulateur impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$$RAB_n = iRAB + investissements_n - amortissements_n - mises\ hors\ service_n (b)$$

Le régulateur exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan du GRD est d'une part liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité et de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et d'autre part reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

Vu la nature spécifique de cette différence initiale, le GRD avait choisi de la comptabiliser au niveau d'une rubrique séparée des immobilisations corporelles et de ne pas l'amortir ni la désaffecter.

En novembre 2007, des accords ont été trouvés entre les GRD et la CREG, accords qui ont débouché sur une transaction et la publication des Arrêtés royaux en septembre 2008 décrivant la méthodologie tarifaire de la CREG dont les principes ont été repris dans la méthodologie tarifaire CWaPE.

Il y est ainsi indiqué que les coûts à couvrir par les tarifs comprennent notamment la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, pour autant que les montants correspondant à cette partie de la plus-value soient portés sur une réserve au passif du GRD. Le régulateur contrôle la concordance entre l'évolution de cette réserve et les mises hors services enregistrées. La méthode appliquée par le GRD en vue de déterminer les mises hors service techniques est attestée par le réviseur du GRD concerné. La plus-value est reprise et reportée dans les coûts à un taux de 2% par an.

Par conséquent, les méthodologies tarifaires stipulent également que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1^{er} janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an.

Ces dispositions sont entrées en vigueur à partir de l'exercice tarifaire 2008 et sont toujours d'application aujourd'hui.

V. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

VI. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

VII. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultats lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

VIII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (autres charges d'exploitation II.G.). Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (autres produits d'exploitation I.D.).

Les créances impayées sont, en général, couvertes par des réductions de valeur.

En 2015, un nouveau marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement par l'attributaire. La quote-part de ces créances couvertes par une réduction de valeur est donc calculée déduction faite du pourcentage de récupération prévu.

Suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, un système de palier a été mis en place afin de prendre en charge progressivement ces réductions de valeur. Il y a donc à ce niveau une modification de la règle d'évaluation par rapport à l'exercice 2014 dont l'impact est mentionné dans les points spéciaux.

Signalons qu'aucune réduction de valeur n'est constituée sur les créances « dégâts réseaux » de moins de deux ans ainsi que sur les créances ouvertes envers les communes.

IX. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à la plus basse des valeurs suivantes : prix d'achat ou valeur d'apport ou la valeur boursière en fin d'exercice.

X. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

XI. COMPTES DE RÉGULARISATION

- Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.

- Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement des frais correspondants à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société exploitante (ORES srl) antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportées pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice - valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulatoires » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « actifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2015 seront récupérés via les tarifs futurs. Pour la période 2008 à 2013, ils sont déjà récupérés à concurrence d'un acompte de 10% à partir de 2015; cette mesure est également valable pour 2016.

L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulatoires sera annuellement et partiellement neutralisé par une affectation d'une partie des bénéfices aux réserves disponibles.

PASSIF

XII. RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

XIII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

XIV. DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

XV. DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

XVI. COMPTES DE RÉGULARISATION

- Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice;
- Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « passifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2015 devraient être restitués au marché lors de la prochaine période régulatoire. L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces passifs régulatoires sera pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre.

Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant rele-

vées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportées pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES À L'ANNEXE

POINTS SPECIAUX

L'intercommunale n'a pas de personnel propre. Les indemnités et jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration, des Comités de secteur et du Collège des commissaires sont imputés au compte « 61 – Services et biens divers »; par conséquent, la rubrique 9147 de la page 34 mentionne des retenues de précompte professionnel.

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

Impact de la modification des règles d'évaluation relatives au calcul des amortissements et au calcul des réductions de valeur:

- Modification de la règle d'évaluation relative au calcul des réductions de valeur (application d'un palier en 2015): l'impact en 2015 par rapport à la règle appliquée en 2014 s'élève approximativement à 7,3M€, soit une diminution de charges;
- Modification de la règle d'évaluation relative au calcul des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (prorata temporis appliqué en 2015): l'impact en 2015 par rapport à la règle appliquée en 2014 s'élève approximativement à 4,9M€, soit une diminution de charges;
- Ces diminutions de charges ne se sont pas traduites par une hausse du résultat d'ORES Assets dont la rémunération est limitée à la marge équitable. Ces diminutions de charges ont eu pour impact une diminution de l'actif régulateur 2015.

RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR



Avenue de Tervueren 313 Tervurenlaan
B-1150 Bruxelles | Brussel
T +32 (0)2 772 03 30
F +32 (0)2 772 46 71
info@callens.be
www.callens-theunissen.com
www.crowehorwathinternational.com

Ores Assets SCRL
Avenue Jean Monnet 2
1348 Louvain-la-Neuve

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SCRL ORES ASSETS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015 et l'état du résultat global consolidé pour l'exercice clos à cette date ainsi que les annexes.

Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la SCRL Ores Assets pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 4.005.400.153 et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de € 86.128.818.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Réviseurs d'Entreprises | Bedrijfsrevisoren | Belgische Wirtschaftsprüfer
Agréé pour les Institutions Financières | Erkend voor de Financiële Instellingen | Für Finanzinstitute anerkannt
Agréé par l'Office de contrôle des mutualités | Erkend door de Controledienst voor de Ziektefondsen | Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

Antwerp | Brussels | Hasselt | Kortrijk | Namur | Verviers | Luxembourg (L) | Berlin (G) | Lille (F)
Audit and Assurance | Accounting | Tax and Legal | Risk Consulting | Corporate Finance

Número d'Entreprise TVA | Ondernemingsnummer BTW BE 0427.897.088
Deutsche Bank: 611-0929540-59 | IBAN: BE84 6110 9295 4059 | BIC: BDCHBE22

Société Civile ayant emprunté la forme d'une Société Coopérative | Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een cooperatieve vennootschap heeft aangenomen | Bürgerliche Gesellschaft die die Rechtsform einer Genossenschaft mit Beschränkter Haftung angenommen hat

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire.

En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés de la SCRL Ores Assets au 31 décembre 2015, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation

Nonobstant l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les comptes de régularisation, qui, comme exposé dans le rapport de gestion et aux annexes des comptes annuels, comportent un montant de soldes régulatoires de € 177.290.097 à l'actif et de € 38.219.870 au passif. Ces soldes régulatoires sont issus de montants à incorporer dans les tarifs des années ultérieures. A partir du 1 juillet 2014, la CWaPE est compétente en matière de tarifs de distribution de l'énergie. La méthode et les modalités selon lesquelles les tarifs de distribution de l'énergie sont établis ont été confirmées par la CWaPE pour les années 2015 et 2016. En conséquence, les comptes sont établis dans l'hypothèse de l'incorporation de ces montants dans les tarifs futurs.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés.

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 27 avril 2016

Callens, Pirenne, Theunissen & C°
Réviseurs d'entreprises
Représentée par


Baudouin Theunissen
Réviseur d'entreprises


Baudouin Callens
Réviseur d'entreprises



IV. LISTE DES ADJUDICATAIRES

LISTE DES CONTRATS ACTIFS 2015

Pour consultation de la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures et/ou de services sous contrat en 2015, le lecteur est renvoyé à la version en ligne de cette liste, disponible sur le site www.oresassets.net

Contacts

ORES - Avenue Jean Monnet, 2
1348 Louvain-la-Neuve

www.ores.net

Service clientèle: 078/15.78.01
Service dépannage: 078/78.78.00
Urgence odeur de gaz: 0800/87.087